



UNE PAGE D'HISTOIRE

# ORGNAC

SUR VEZERE



## **Autres Temps**

**1880 – 1895**

**Ses écoles, ses ponts, ses chemins, sa mairie.**

**Construction du chemin de fer.**

Recherches : Marcel VILLENEUVE

Texte : Marcel VILLENEUVE

Sources :

- Archives départementales, commune d'Orgnac,
- Journal Le Corrèzien, septembre 1885,
- Cartes postales, collection personnelle

Mise en page et reliure : Jean-Louis VILLENEUVE, Thomas VILLENEUVE

### **1879-1895**

C'était l'époque où la commune d'Orgnac n'avait pas d'école, pas de mairie.

Assez peu de gens savaient lire et écrire.

L'enseignement était dispensé dans des locaux de location insalubres et exigus, trop éloignés pour la plupart des enfants.

C'était l'époque où la commune d'Orgnac était traversée par la route de Terrasson à Eymoutiers, « Objat-Vigeois » « Route de la Vinade ».

Le bourg et les villages disposaient de nombreux chemins ruraux mais en mauvais état avec des difficultés d'accès à cette route principale.

Une interconnexion mal organisée et trop étroite.

C'était aussi l'époque de la construction du chemin de fer Limoges Brive avec les stations d'Estivaux pour Orgnac, construction des ponts de la Peyrade et de Comborn et des routes qui permettaient d'y accéder.

A quatre-vingt-huit ans après une activité d'agriculteur, retraité à soixante-cinq ans, favorisé par une santé normale j'ai rempli pour vingt ans dans cette même activité soit soixante-dix ans. Un choix pour moi; satisfaction personnelle, me sentir utile, penser à autre chose qu'à mes malheurs et le plaisir de continuer à exercer un travail que j'aimais. Avec mes vieux jours lorsque je ne fais plus grand-chose il m'arrive de penser au passé.

Mon esprit s'est-ce jour porté sur l'époque où je fréquentais l'école Primaire Laïque d'Orgnac et pour libérer mes pensées je me suis laissé aller à écrire pour ma satisfaction personnelle.

Difficile de ne pas voir cette grande bâtisse lorsqu'on se dirige vers le bourg d'Orgnac. Elle est là, plantée sur son socle, dominante, fière et blanche. Lorsque je passe devant elle j'ai comme l'impression qu'elle m'interpelle ; peut-être me demande-t-elle de la saluer ? Bien consciente de sa valeur et de tout ce qu'elle a pu nous apporter ; elle a fait son devoir, elle ne dit rien, elle reste modeste et généreuse. Au milieu de cet écran de verdure elle ressemble à un petit château avec sa clôture de solides murailles, ses grandes cours ombragées, ses jardins des maitres d'école et ses dépendances abritées. Le château commun de tous les habitants de la commune d'Orgnac. Très heureuse sans doute je pense qu'à ce jour elle doit se sentir bien seule avec la désertification de nos campagnes et peut être un peu oubliée et disons en se référant à Victor Hugo « rien n'est plus

triste que la cage sans oiseaux, la ruche sans abeilles et la maison sans enfants » on n'entend plus les brailleries des cours que les vents portaient à travers la campagne.

Lors de sa construction combien d'habitants d'Orgnac avaient-ils déjà fréquenté l'école ?

Mesurons bien à ce jour ce que pouvaient pour la commune, ses habitants et ceux qui l'administraient dans la pauvreté prendre la décision de construire un bâtiment semblable. Je pense à la difficulté du choix de l'emplacement compte tenu de la situation du Bourg complètement excentré par rapport aux villages. J'avais ouï dire par mes anciens que l'idée d'une construction judicieuse d'une école de hameau était née en même temps au lieu-dit des Fombiarden proche de certains villages de la commune venant économiser les sabots des écoliers et leur exposition aux intempéries et profitant en même temps à des enfants de la commune de Vigeois proche de la commune d'Orgnac.

Lors de sa construction la première a eu droit à deux cloches : disons celle des garçons et celle des filles puisqu'on les nommait ainsi avant que ces écoles deviennent géminées, évolution que j'ai connue vers 1937 alors que j'étais écolier.

Ces cloches ont résonné pendant tant d'années dans la campagne qu'il est difficile de les oublier. C'était l'appel à la rigueur, à la politesse et surtout à la morale et au respect général d'autrui. Prioritairement au savoir qu'elle a pu transmettre à travers ses maîtres à tous ceux qui ont fréquenté ces lieux afin de nous aider dans la vie et aussi pour certains à devenir des guides pour leurs frères.

Beaucoup se souviennent aussi sans doute d'avoir à une époque hérité de « quelque sonnerie volante mais toujours raisonnée » destinée à accélérer la pénétration du savoir sans pour autant se plaindre le soir auprès des parents au risque de voir remettre la charge. Respect général mutuel qui existe malheureusement de moins en moins dans notre société actuelle.

C'est un bel exemple que ce bâtiment.

La mairie en tête d'accueil au nord; un peu froide l'hiver certes mais où nos élus successifs ont pu réfléchir sérieusement au frais au bien être des habitants et à la prospérité de la commune en regardant la fenêtre au nord : direction synonyme de hauteur.

Dotée cette école de deux magnifiques salles de classe aux grandes fenêtres ensoleillées selon les saisons, lesquelles aidaient sans doute à éclairer notre savoir.

Je ne puis m'empêcher de penser à la liesse de la population de la commune d'Orgnac lors de l'inauguration de ce premier ouvrage, aussi à l'émotion de tous ceux qui ont eu le privilège de gravir ces quelques marches de l'entrée de ce domaine public. Réflexion fleurie ? ... Aller savoir s'ils n'avaient pas comme à « Cannes » déroulé le tapis rouge ? ...

Ajoutons quand même à cela la prise de conscience de tous ceux illettrés à l'époque, le bonheur pour l'indépendance de leurs enfants qui n'auraient pas besoin comme eux de s'adresser à autrui pour l'essentiel de leurs affaires. Quand on a fréquenté ces lieux ce n'est pas sans un petit pincement au cœur et une certaine émotion qu'on les revisite au gré des occasions qui réveillent en nous plein de souvenirs.

Autre pensée. Il est tellement facile de construire aujourd'hui. Ces écoles ont abrité beaucoup de monde, j'ai ouï dire qu'à une époque elles étaient fréquentées par une centaine d'élèves plus particulièrement en hiver beaucoup étant malheureusement retenus à la maison pour les travaux agricoles à la belle saison des récoltes. Avec la charge importante d'élèves c'étaient les grands qui aidaient à enseigner les premières lettres de l'alphabet aux nouveaux. Je l'ai vécu.

Ce cheminement d'idées m'a amené par curiosité à rechercher ce qui se passait à l'époque de la construction de cette école à Orgnac. J'ai pour ce faire orienté ma recherche auprès des archives municipales décisionnaires du moment. Si j'arrive au bout et s'il en est qui me lise, je pense que certains comme moi retrouveront des ancêtres considérant que tout ce qui a pu être réalisé n'était pas l'œuvre d'individualité mais bien d'équipes soudées et actives. En dehors de toutes considérations particulières on ne peut pas parler d'histoire en faisant abstraction de ses auteurs.

C'était aussi la construction de la voie ferrée Limoges-Brive. La lecture de ce recueil d'événements récupérés auprès des archives publiques, départementales de la Corrèze pourra paraître un peu rébarbative compte tenu des nombreuses répétitions obligées qui ralentissent la découverte des actions menées « cent fois sur le métier remettre votre ouvrage ». Je pense qu'il est nécessaire de s'en tenir à ce processus afin de bien s'imprégner des difficultés et des mêmes actions répétitives des hommes et des femmes à l'époque. Cette lenteur et ce rythme de vie calme hors des bruits de toutes sortes qui laisseraient aujourd'hui peu de temps à la réflexion et aussi à la communication avec les anciens détenteurs d'histoires reçues ou vécues et à une solidarité d'alors malgré des « bisbilles » naturelle sinon obligée.

Dans le cours du traitement de l'école il apparaît une citation concernant une certaine « cage aux oiseaux » mais pour moi cette cage n'est pas où l'on enferme mais une cage où les oiseaux pourraient venir s'abriter et sortir s'épanouir un peu comme les enfants à l'école. Les animaux naissent en général plus ou moins libres dans la nature depuis la nuit des temps. On a trop souvent tort de les mépriser et tous ceux qui sont comme moi paysans nés avant 1930 savent combien l'humanité devait avoir de respect et de reconnaissance ne serait-ce que pour nos vaches que certains bien nourris aimeraient voir disparaître parce qu'elles polluent. Si je fais cet écart entre autres animaux c'est parce qu'elles ont grandement participé à la construction de cette école et à l'aménagement des chemins à l'origine et

que nous empruntons chaque jour. C'est bien elles qui ont transporté les matériaux nécessaires à ces réalisations dans la lenteur mais dans leur constance. Elles ont été bien après la libération de guerre dans nos campagnes reculées et accidentées d'indispensables auxiliaires de vie en labourant et en charroyant pour fournir du pain et autres denrées à nos estomacs. On oublie un peu trop vite l'époque où il existait des cartes d'alimentation. Heureusement elles ont toujours été présentes et vaillantes sans parler du lait qu'elles donnaient et donnent encore aux nouveaux nés lorsque leurs mères n'en ont pas ou n'ont pas envie d'allaiter. Si je puis me permettre un peu d'humour : c'est vrai qu'elles « rotent », qu'elles « pêtent » mais leurs détracteurs ne font-ils pas la même chose avec l'odeur en plus ! « Fermer la parenthèse », si on leur bouchait l'évacuation ils éclateraient. Ces animaux étaient nos compagnons journaliers dans notre cadre de vie ; on les aimait, on les choyait tout en leur demandant aussi une part d'effort car nous aussi n'avions pas le droit d'avoir un poil dans la main et encore moins une queue de vache. J'imagine bien les grimaces de certains s'ils étaient obligés de prendre le manche pour cultiver de quoi se nourrir.

Ce qui me réjouit entre autre c'est cette loi contraignante concernant les abattages d'animaux obligeant l'euthanasie avant la saignée alors que d'autres en vertu de concepts passéistes font le contraire. Inadmissible pour moi. Je souhaite ardemment qu'une loi adaptée aux humains viennent faire en sorte d'aider à terminer une fin de vie décemment évitant de cruelles souffrances inutiles. Les rapports avec les animaux ne sont pas toujours faciles mais sauf exception comme avec les humains il est plaisant d'aborder une cohabitation paisible, confiante, reconnaissante et de fidélité qui n'aurait parfois rien à envier aux humains à mémoire courte.

Il m'arrive d'avoir des démangeaisons de vieux ; dans le cadre de l'école j'ai trouvé la faille pour me soulager.

Concernant nos bonnes vaches j'ajouterais qu'elles ont bénéficié un temps d'un respect de la part de l'Instruction Publique. De mémoire je me souviens de mon entrée à l'école à l'époque où dès l'arrivée on apprenait l'alphabet et notre maitre nous incitait à faire vite pour avoir un livre avec des images. En fait c'était le livre numéro 2 méthode syllabaire de M. Preguimbeau ancien inspecteur primaire pour la composition du langage et en première page trônait « une vache ».

Chacun de nous naît sous une bonne ou mauvaise étoile avec des chemins de vie bien différents avec en tête des idées plus ou moins bonnes. Je remercie chaleureusement tous ces chers amis de l'église Saint Martial qui nous ont régales avec leur bon livre en nous permettant de découvrir beaucoup de choses sur notre commune que le commun des mortels d'Ornac ignorait. Je me dois de les remercier doublement car je n'ai pas comme Jeanne d'Arc entendu des voix mais c'est bien eux qui m'ont incité à prendre un bâton de pèlerin et ce chemin qui m'a conduit à la découverte d'un autre temple, un peu, diraient certains « Temple des Lumières », mot que j'emploierai personnellement avec modération comme un peu de bon vin à boire car dans notre société les lumières sont nombreuses. Il suffit de se promener le soir pour découvrir des vers luisants ; certains sont vraiment brillants et d'autres englués dans le brouillard le sont beaucoup moins. Comme les amis de l'église Saint Martial ont découvert tel bâtisseur, moi j'ai découvert ceux de ce temple. Ils s'appelaient Pierre, Martin, Gabriel, Léonard, Jean, Joseph, François, Bernard et même Martial comme notre église. Aucun d'eux n'étaient saints mais tous étaient sans doute de « braves gens » peut être bons vivants, aimant le bon vin et une petite « gnôle » pour se désinfecter le gosier par temps de grippe, le tout leur aidant peut être à « s'éclater » comme nos jeunes avec les moyens du bord de l'époque. Ils pouvaient sans doute se permettre d'être un peu bruyants dans cette nature calme sans risque d'être poursuivis pour tapage nocturne. S'ils nous ont provoqué des problèmes et des tiraillements étant gamins avec cette école c'est avec beaucoup de reconnaissance que nous leur

avons pardonné dès l'adolescence. Nous leur devons aussi la possibilité de pouvoir traverser nos chères rivières sans se mouiller les pieds et même un peu dans l'obscurité, nous conduire dans des chemins moins compliqués s'étant en fin de compte comportés en bons bâtisseurs.

Notre Ecole, loin des mornes plaines, est bien là, blanche amie, un peu cachée dans cette Corrèze au relief capricieux mais révélateur d'innombrables découvertes agréables à la vue et aux sens dans sa diversité. Lors des visites, sur cette photo, on l'aperçoit sur son coussin de verdure toujours bien entretenu par des serviteurs dévoués.

Il y a cent vingt ans lorsqu'elle est « née » les ancêtres des vaches que l'on peut voir étaient aussi présents aux alentours et s'étaient révélés actifs à sa construction.

A ce jour où elle n'est plus entourée d'élèves ces belles limousines sont restées présentes un peu comme « les gardiennes du Temple » avec leur belle silhouette parée de leur robe froment vif.

Descendant comme beaucoup d'autres dans cette Commune de bâtisseurs de cette école le paysan en tenue légère qui se promène au milieu du troupeau c'est « Marcel », votre serviteur qui a décidé de se hâter d'écrire ces quelques lignes car il commence « à faire un peu tard » et les piles de l'horloge sont déjà fatiguées.

La suite de ce recueil représente une source d'archives, une période d'histoire authentique et officielle qui a marqué notre Commune pendant une quinzaine d'années. Ce n'est pas un roman d'amour comme il en existe mais au travers de tous ces gens cités qui ont œuvré ensemble pour le bien être de notre Commune, c'est bien une manifestation d'amour et de profond dévouement pour ses habitants



## **La vie des travailleurs lors de la construction de chemin de fer Limoges Brive.**

Dès que les lots furent adjugés des centaines de travailleurs souvent avec leur famille investirent nos campagnes occupant toutes les maisons disponibles, même fort délabrées et à défaut des baraques de bois dressées autour des cambuses qui fournissaient boissons, vivres et repas. La population des communes limitrophes traversées monta en flèche entre 1880 et 1890, la commune d'Orgnac étant concernée comme telles voisines : 1247 habitants en 1891, moins de 300 à ce jour.

Au côté des spécialistes attachés aux entreprises : mineurs, piqueurs, maçons, charpentiers, on comptait une foule de manœuvres recrutés sur place.

La crise agricole a incité beaucoup de personnes à quitter les champs et à aller travailler au chemin de fer. Certaines y trouveront la mort dans la construction entre autre des tunnels (exemple à Orgnac).

Cette concurrence aurait gêné les cheminots qui loin de chez eux, obligés de tout payer, se retrouvaient avec un salaire extrêmement minime. Un manœuvre touchait 22 centimes de l'heure, un ouvrier des souterrains 30 centimes. Le kilo de pain coûtait 37 centimes, le kilo de lard 1,70 francs. Le travail était difficile, périlleux et les journées harassantes. Ce serait à partir de 1892 que ces dernières seront limitées à 11 heures pour les femmes et 12 heures pour les hommes. Une grève avait débuté en août 1888 à Orgnac aux carrières de Vaynas et de Cabirol et avait gagné rapidement tous les chantiers de la Corrèze et de la Haute-Vienne. Des centaines de grévistes se réunissaient régulièrement à Allasac et à Vigeois.

Dès le début du conflit beaucoup de cultivateurs rentrèrent chez eux, laissant seuls les cheminots.

Le Préfet jugeant la gendarmerie insuffisante pour maintenir l'ordre avait réclamé des troupes au Ministère de la guerre. Les troupes de garnison de Tulle, Brive et Limoges campèrent sur les chantiers pour assurer la liberté du travail.

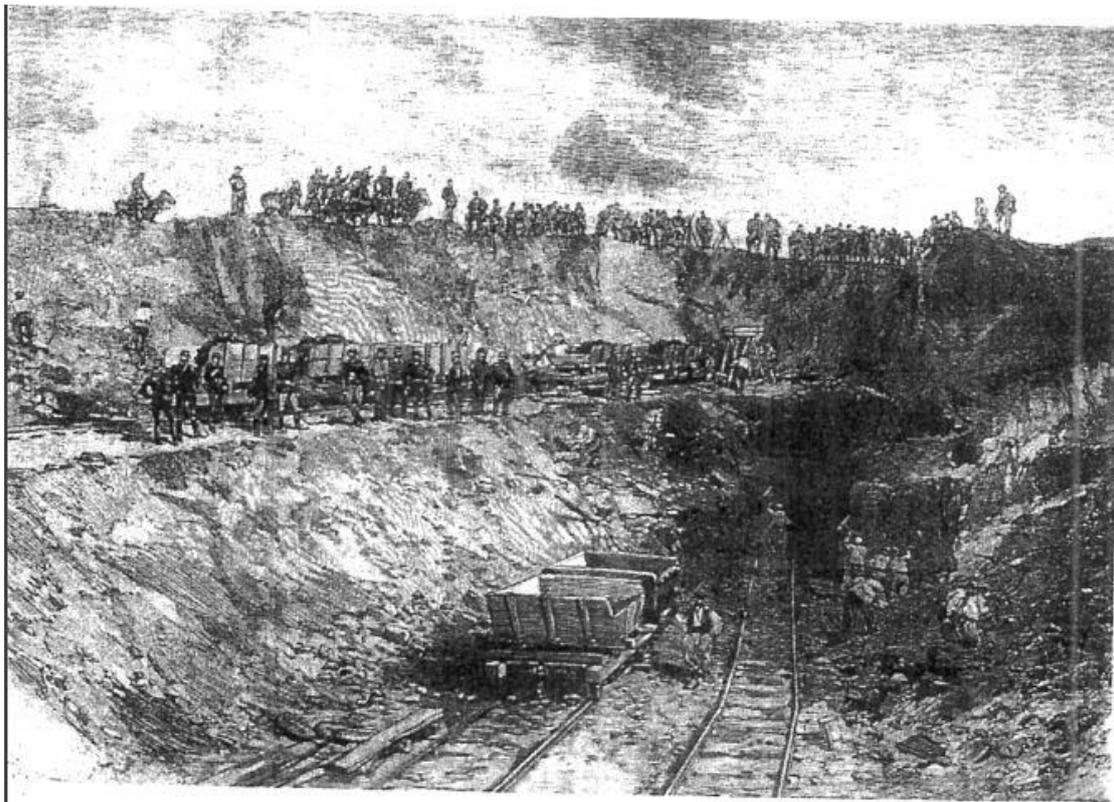
Le Préfet, les élus (députés, conseillers généraux, maires) présents sur le terrain multipliaient en vain les tentatives de conciliation.

La presse nationale avait aussi ses reporters sur place pour suivre l'évolution du conflit.

Le « Figaro » cité par le « Corrèzien » du 8 septembre 1888 séduit par la beauté du paysage en oubliait les problèmes sociaux « grève champêtre et patriarcale dans un pays de douces collines, de belles eaux et des bosquets touffus, qui n'a nullement l'aspect rébarbatif des grèves du Nord ».

Le cadre était peut être différent de celui de « Germinal » mais le problème du pain quotidien était le même ; « vu de Paris peut être pas ? ».

Lors de cette grève de « Cabirol » le 30 août à 8 h du matin, 223 ouvriers qui travaillaient aux carrières quittent le travail. A la suite, les entrepreneurs durent relever les salaires et les troupes regagnèrent leurs casernes.



Les grèves ayant perturbé le déroulement des travaux tels emmagasinement des eaux dans les fouilles, nourriture improductive des

chevaux, inaction des matériels et même détérioration, avaient conduit les entreprises à réclamer des dommages à l'Administration.

Ci-contre photo d'un chantier où l'on peut voir la troupe de soldats autour.

Les diatribes étaient aussi fréquentes : genre : « les italiens prennent le pain de nos frères » les quêtes, les soupes populaires aideront les plus démunis avec un grand courant de sympathie en faveur de ces pauvres gens. Sans les salaires des ouvriers l'économie de la région s'étiolait. C'est l'intervention d'un délégué d'entreprise de Verdun qui avait dégelé les salaires en embauchant les grévistes au salaire minimum de 35 centimes de l'heure. Les autres entreprises auraient dû suivre.

## **Loi sur l'instruction primaire du 28 juin 1833**

La loi GUIZOT a marqué la généralisation de l'instruction primaire en France même si elle laisse encore une part belle à l'enseignement chrétien, elle oblige à la création d'une école primaire par commune et d'une école normale par département. Elle est réservée aux garçons. L'instruction n'est ni obligatoire ni gratuite. Le titre III de la loi concerne les écoles primaires publiques. Ce sont celles qu'entretiennent en tout ou partie les communes, les départements ou l'Etat.

Article 9 : Toute commune est tenue d'entretenir au moins une école primaire élémentaire. Ce n'est qu'avec la loi Falloux du 15 mars 1850 que la création d'écoles de filles sera rendue obligatoire.

L'article 21 donne au comité communal la responsabilité de s'assurer qu'il a été pourvu à l'enseignement gratuit des enfants pauvres. Au cours de mes investigations aux archives départementales j'ai découvert sur des documents antérieurs à la période qui va être traitée que le prix à payer était effectivement de 1 franc par mois pour apprendre à lire et 2 francs par mois pour apprendre à lire et à écrire pour ceux qui avaient les moyens. Pour les autres c'était à la municipalité à y pourvoir sur demande et après examen de la situation du demandeur.

Article 12 : Il sera fourni à tout instituteur communal :

1 - Un local convenablement disposé tant pour lui servir d'habitation que pour recevoir les élèves.

2 - Un traitement fixe qui ne pourra être de moins de 200 francs pour une école primaire élémentaire. En sus du traitement fixe l'instituteur recevra une rétribution mensuelle dont le taux sera fixé par le Conseil Municipal.

Avec cette influence déterminante de la loi Guizot pour l'enseignement primaire, le nombre d'élèves scolarisés historiquement aurait doublé entre 1829 et 1837. La réalité de la gratuité scolaire qui serait effective à l'époque pour plus de la moitié des élèves ne l'était pas forcément dans les mêmes proportions dans nos campagnes reculées.

Plus tard l'action de la loi Jules FERRY en 1882 - 1883 a surtout été déterminante en ce qui concerne la laïcisation de l'enseignement et est venue compléter les incitations avec la généralisation et la gratuité.

Loi du 28 mars 1882 : Obligation pour les élèves des deux sexes de fréquenter l'école de 6 à 13 ans.

En 1879, le compte rendu des activités municipales citées à la suite va mettre en lumière qu'il n'existait pas encore d'école public laïque à Orgnac conformément aux directives de l'Etat.

L'enseignement des élèves était assuré dans un bâtiment vétuste, insalubre et exigü dont la location était assurée par la municipalité.

## **Recueil d'activités municipales 1879 - 1895**

- Réunion du Conseil Municipal du 9 novembre 1879 :

Lajugie maire, Villeneuve adjoint, les conseillers municipaux : Pitout, Cournil, Cessac, Coudert, Marty, Mamalet, Bonnel, Cot, Degoutas.

Le maire donne connaissance au Conseil Municipal de la circulaire de Monsieur le Préfet en date du 28 octobre par laquelle il invite le Conseil Municipal à prendre en considération la pauvreté des travailleurs pendant l'hiver qui va commencer et l'invite à voter les fonds du Boni Vicinal revenant à la commune pour être employé à un atelier de charité pendant la rigoureuse saison d'hiver et lui dit que le Boni Vicinal qui est à la disposition de la commune est de 4371 francs. Après délibération avis unanime pour établir cet atelier pour indigents pendant l'hiver et que les journées soient employées sur les chemins.

Le Conseil fait l'observation que la commune est loin de disposer de la somme que Monsieur le Préfet veut bien dire, soit 4350 francs attendu que le Conseil Municipal par délibération du 13 mai 1877 a dépensé le Boni de 3600 francs pour complément à fournir pour la construction en projet et déjà commencé du pont au lieu-dit la Peyrade sur le ruisseau de la Loyre entre Vignols et Orgnac. Le Conseil Municipal est même surpris et peiné que ce pont reste en souffrance. Il est d'avis à l'unanimité que le restant du Boni Vicinal soit employé à un atelier de charité soit 760 francs seulement.

- Réunion du Conseil Municipal du 26 novembre 1879 :

Affectation des dépenses applicables aux travaux des chemins vicinaux. Vu la circulaire de Monsieur le Préfet et la répartition dressée par l'agent

Voyer : chemin réseau subventionné, élargissement, entretien et pierres.  
 Non subventionné le Bourg et la Peyrade, le pont en construction.  
 Circulaire du Préfet invitant le Maire à nommer délégués commissions opérations préliminaires de la révision des listes électorales et politiques pour l'année 1888. Nommés : Freyssinet Léon pour le premier et Sagne et Boisserie pour les seconds.  
 Commission administrative des hospices et des travaux de bienfaisance.  
 Election de deux délégués au bulletin secret. Dufour et Boisserie élus.

- Réunion du Conseil Municipal du 28 décembre 1879 :

Le maire donne connaissance au Conseil Municipal de la lettre de Monsieur le Préfet concernant la maison d'école en projet par laquelle il dit que d'après les plans et devis la somme déjà votée pour la construction de cet établissement n'est pas suffisante et qu'il est urgent que le Conseil Municipal vote un supplément de 2373 francs pour y parfaire, à prendre sur les fonds en caisse sans affectation ou destinés au secours de l'instruction primaire et qu'il sollicite un nouveau secours de 4000 francs. Lettre du Préfet prise en considération par le Conseil Municipal sauf Mamalet, Pitout, Degoutas d'avis contraire.

- Réunion du Conseil Municipal du 20 mai 1880 :

Budget. Exposition détaillée de l'exercice 1879.

Imposition de la commune pour les ressources des chemins vicinaux après exposé de l'Agent Voyer.

Le Conseil refuse de porter des ressources sur le chemin de Comborn en attendant la fixation de la gare. Quant aux chemins de Grande Communication N° 3 et 9, le Conseil laisse à la bonne disposition de l'administration supérieure avec le désir de les voir se terminer le plus rapidement possible. Bulletin de la Préfecture concernant la subvention accordée à la caisse des chemins vicinaux qui l'invite à s'imposer pour avoir une part convenable dans la distribution des fonds accordés par la loi du 12.3.1880.

La Commune s'impose de la somme de 250 francs. Le Conseil considérant que les moyens déjà établis pour pourvoir à l'instruction primaire de la commune paraissent suffisamment et convenablement établis et décide comme par le passé concernant la dite école d'arrêter ainsi qu'il suit les dépenses et recettes pour l'année 1880.

	Instituteur	Institutrice
Traitement fixe	200	200
Produit redistribution scolaire	388	184
Traitement éventuel	182	129

Supplément de traitement	130	187
Soit un total pour chacun :	900	700

Soit un total pour les deux : 1600

Location école des garçons	125
Location école des filles	115
Total :	1840

- Réunion du Conseil Municipal du 17 août 1880 :

Présidence Lajugie - Maire, Villeneuve - adjoint et conseillers.

Le Président met sous les yeux du conseil les plans projetés et les devis établis par l'architecte Bonnay et invite le conseil à donner son avis sur ces plans et devis. Avis favorable à la majorité de huit contre trois que le tout est convenablement fait et selon son devis et émet le vœu que l'entreprise soit donnée plus promptement possible avec cette observation que le conseil veut que la couverture soit de l'ardoise au lieu d'être en tuiles, du reste l'ardoise coûte moins cher que la tuile.

Présence des plus imposés de la commune : Comby Michel, Malivert Martin, Laborie Léonard, Duteil Léonard, Freyssinet Léon, Dufour Jean, Boisserie Jean, Lapeyre Jean, Villeneuve Pierre - père de Martial adjoint - Comby Jean dit Verdier, Comby Joseph, Pommepuy Clément.

Le conseil décide d'imposer extraordinairement la commune d'une somme de 250 francs avec le désir que ces fonds et ceux de l'Etat soient employés : Orgnac à la Rivière, Orgnac à la Peyrade, Bois de Bourzat au Glandier.



Pont de La Peyrade

« Le Président dit au Conseil ainsi réuni que les Ponts en construction sur les ruisseaux de la Loyre et de Noux entre Orgnac, Beyssac et Vigeois sont sur le point d'être terminés et que le chemin du Bourg à ces ponts est à la charge de la commune, que ledit chemin est déjà subventionné sans qu'il soit tracé, ce qui empêche d'y employer des ressources que le Conseil a bien voulu y porter depuis deux ans sans qu'on n'ait pu y travailler à cause que le tracé n'est pas encore fait et a invité à délibérer sur les moyens à prendre pour qu'il ne soit plus mis de négligence à faire ledit tracé qui ne peut être fait que par l'Agent Voyer. Sur quoi le Conseil après avoir délibéré reconnaît l'urgence du tracé et demande à ce qu'il vienne déboucher desdits ponts à la route d'intérêt commun dans le Bourg d'Orgnac où cette route est déjà ouverte en partie ce qui fera profiter du côté Est qui est déjà ouvert en partie et prie l'Administration supérieure d'ordonner que le tracé soit fait le plus rapidement possible à moins de mieux aimer voir que la Commune abandonne ce chemin et refuse d'y porter les dépenses à l'avenir. »

Après de nouvelles propositions le Conseil Municipal et les plus imposés de la Commune décident de voter les quatre centimes réclamés par l'Etat pour obtenir la gratuité des écoles pour les enfants qui fréquentent l'école primaire.

Problèmes inhérents aux travaux et dégâts route d'Agier à Beyssac, route de Vignols au pont de la Peyrade, réglés après conventions passées ultérieurement.

Demande de création de nouvelles foires à Sainte-Féréole refusée.  
Demande de création de nouvelles Foires à Vignols acceptée pour le marché important aux châtaignes.

Procès-verbal de l'installation du conseil municipal :

Elections du maire et de l'adjoint.

Le 23 janvier de l'an mil huit cent quatre-vingt-un les membres du Conseil Municipal d'Orgnac à la suite des opérations du 9 et 13 janvier se sont réunis dans la salle d'école sur la convocation adressée par le maire en vertu de l'arrêté préfectoral du 11 janvier.

Etaient présents Messieurs les conseillers suivants:

1 Villeneuve Martial  
2 Dufour Pierre  
3 Cournil Etienne  
4 Coudert François  
5 Bonnel François  
6 Sagne Jean

7 Cot Léonard  
8 Marty Gabriel  
9 Cessac Michel  
10 Malivert Martin  
11 Degoutas Joseph  
12 Duteil Jean

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Cournil qui après

l'appel nominal a donné les résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer les sus nommés dans leurs fonctions de conseillers municipaux. Monsieur Cournil, le plus âgé des membres du conseil, a pris la présidence. Le conseil choisit pour secrétaire Sagne Jean. Après le processus du vote le dépouillement a donné les résultats : Villeneuve Martial ayant obtenu toutes les voix a été proclamé maire au premier tour, Sagne Jean ayant obtenu la majorité est élu adjoint. Avant de clore la séance le président Cournil a déclaré Villeneuve Martial installé en qualité de maire et Sagne Jean en qualité d'adjoint. Ont signé tous les membres présents sauf à savoir : Coudert, Marty, Duteil qui ont dit ne pas savoir

- Réunion du Conseil Municipal du 20 mars 1881 :

Villeneuve Martial maire. Sagne adjoint. Les conseillers.

Le maire demande au Conseil Municipal ainsi réuni de donner son avis sur le terrain à choisir pour l'emplacement de la maison d'école que le conseil ainsi que la commune ont décidé de faire construire. Après en avoir mûrement délibéré à la majorité de huit contre trois que le terrain déjà choisi au Bois de Bourzat soit maintenu à cet effet, le Conseil autorise Monsieur le Maire à en passer le contrat le plus vite possible et approuve aussi le cahier des charges dressé par le dit M Bardon. Sans désespérer le conseil accepte le plan dressé par l'architecte Bardon pour type de ladite maison d'école et rejette celui de Monsieur Bounaix.

- Réunion du Conseil Municipal du 25 mai 1881 :

Le maire signale que les frais d'administration de la mairie se trouveraient par le Préfet, à défaut de fonds, à la somme de 62 francs coût de cet incident : le salaire du secrétaire et celui du valet de ville tambour se trouveraient réduits à néant. Il invite le Conseil Municipal à imposer la commune extraordinairement afin que les salaires des sus nommés soient maintenus comme par le passé.

Clôture de l'exercice 1880. Dépenses et répartition des travaux dressés par l'Agent Voyer cantonal et l'Agent Voyer d'arrondissement. Demande de la commune de Saint-Solve : déplacement de foire acceptée.

Demande auprès de l'entreprise des chemins de fer Limoges-Brive qu'il soit établi entre Vigeois et Allassac une station et préconise à 6 voix contre 4 que le gué de Vaynas serait le plus à propos pour y bâtir la station, l'abordage étant plus facile entre les communes d'Orgnac et d'Estivaux.

- Réunion du Conseil Municipal du 19 février 1882 :

Etude des moyens pour faire face aux dépenses de l'instruction publique primaire.

Le total des salaires des maîtres et locations d'école étant de 2040 francs le

financement sera assuré comme l'année précédente avec une subvention de l'Etat de 1850 francs.

Le maire Villeneuve donne connaissance d'un projet de tarif pour les droits à percevoir par les fabriques pour les baptêmes, mariages, sépultures et services dans le diocèse de Tulle. Le conseil trouve les droits trop élevés et les réduit ainsi qu'il suit. Droits de fabrique :

Baptême, mariages, messe chantée :

- 1<sup>ère</sup> classe : 4 frs,
- 2<sup>ème</sup> classe : 1 fr,
- 3<sup>ème</sup> classe : 0,52 fr,
- 4<sup>ème</sup> classe : 0,25 fr.

Droit des cloches : 1,5 fr l'une.

Sépultures et services :

- 1<sup>ère</sup> classe : 3 frs,
- 2<sup>ème</sup> classe : 1 fr,
- 3<sup>ème</sup> classe : 0,50 fr,
- 4<sup>ème</sup> classe : 0,25 fr.

Le conseil décide qu'aucun droit de chaises soit perçu pour les diverses cérémonies ci-dessus indiquées sauf pour la messe du dimanche. Pour cette messe le droit annuel de 1 fr par chaise pourra être perçu.

- Réunion du Conseil Municipal du 23 avril 1882 :

Le maire met sous les yeux du conseil les emplacements proposés par lettre du Préfet et invite le conseil à délibérer. Celui-ci approuve les emplacements d'Allasac, Donzenac et Ussac et demande que la station de Vigeois soit installée sur la rive droite de la Vézère.

Quant à la station de Comborn le conseil à la majorité de huit contre quatre proteste contre l'emplacement indiqué sur le tracé et demande que la station au lieu d'être à Comborn soit au gué de Vaynas qui desservirait la majeure partie des habitants et faciliterait mieux la communication avec Estivaux, Perpezac, Lagraulière, Lubersac et Pompadour.

- Réunion du Conseil Municipal du 30 avril 1882 :

Villeneuve maire, Sagne adjoint et les conseillers.

Le CM nomme Dufour et Malivert à la commission du bureau de bienfaisance d'Orgnac.

Le maire demande au conseil de nommer quatre membres devant faire partie de la commission scolaire instituée par l'art. 5 du 28 mars 1882 qui rend l'enseignement obligatoire.

Le conseil désigne Sagne, adjoint, Dufour, Comby et Lachèze. Conformément à l'enseignement primaire une caisse des écoles doit être établie dans chaque commune. Le conseil ajourne le vote de la subvention demandée à l'époque où la maison d'école sera construite. Les salles de l'école actuelle ne permettent pas vu leur exigüité l'application de la loi.

Bibliothèque scolaire :

Le maire expose au conseil que l'école de garçons ne possède que 57 ouvrages qui ont tous été lus et relus. Le maire demande au Préfet de faire accorder une concession de livres à la bibliothèque scolaire afin de propager le goût de la lecture et de le faire participer à une subvention accordée par le Conseil Général.

- Réunion du Conseil Municipal du 18 mai 1882 :

Le maire signale qu'aux termes de l'art. 1 du 26 mars 1881 la commune est exonérée des prélèvements des 1/5<sup>ème</sup> des revenus pour les dépenses d'instruction publique primaire en 1882 et 1883 et qu'il serait à propos d'employer ces fonds à une dépense concernant l'instruction primaire. Le conseil sur proposition du maire est d'avis que la somme soit employée à l'achat fournitures scolaires mais cette somme serait insuffisante demande au Préfet d'appuyer auprès de l'instruction publique une subvention pour compléter l'achat de trente fusils scolaires.

Tracé du chemin entre Perpezac-le-Noir et Orgnac

Le conseil moins deux de ses membres les sieurs Dégoutas et Dutheil exprime qu'il soit tracé un chemin vicinal de petite communication passant auprès du gué de Vaynas destiné à relier les deux communes. N'ayant pas de route les intéressés sont obligés de passer par Vigeois ou Allassac ce qui occasionne une perte de temps considérable. Le chemin aurait l'avantage de faire communiquer Juillac et Lagraulière.

Changement de direction du chemin N°19. Le conseil sur proposition du maire Villeneuve demande à l'exception des Sieurs Dégoutas et Dutheil que la direction du chemin soit modifiée, qu'au lieu de longer le ruisseau de la Loyre à partir du bourg où elle ne dessert aucun village le chemin emprunte la partie entre le bourg et le Bois de Bourzat pour se diriger vers les villages de Masmalet, Freyssingeas, la Garenne, la Grange, le Puymirol et Pujol dépourvus à ce jour de chemin praticable seraient desservis. Le conseil demande qu'une étude soit faite pour modifier la direction dans le sens favorable à ces villages.

La commune de St-Germain-les-Vergnes demande l'autorisation de foires :  
Demande acceptée par le CM.

- Réunion du Conseil Municipal du 08 juillet 1882 :

Le Préfet demande à la commune de voter la somme nécessaire pour

célébrer dignement la Fête Nationale.

Le conseil considérant que la commune n'a pas de mairie, que les maisons d'école sont en mauvais état et se trouvent seules avec une métairie attenante avec des bâtiments couverts en chaume et qu'il serait dangereux de les illuminer est d'avis de ne voter cette année aucune somme se réservant de faire le nécessaire lorsque la commune possédera une mairie et des maisons d'école qui permettront de célébrer dignement la Fête Nationale.

Demande Pompadour ; modification date de foire : Acceptée

- Réunion du Conseil Municipal du 27 juillet 1882 :

Le maire expose au conseil que pour la troisième fois l'adjudication a eu lieu le 21 juillet à la Préfecture où une seule soumission a été produite, celle de Dandaleix et Courtine entrepreneurs demandant une augmentation de 7% sur le prix de l'adjudication. Le conseil ouï le maire et considérant qu'il y a quatre ans que la construction d'une école double est justifiée à Orgnac, que les salles actuelles sont sales, délabrées, qu'elles ne peuvent recevoir tous les élèves de la commune ayant l'âge scolaire, qu'aucun autre entrepreneur n'a voulu se charger de construire cette école, accepte l'augmentation demandée par Dandaleix et Courtine considérant que la commune s'est déjà imposée de la somme de 12 000 francs, que la somme de 1 303 francs résultant de l'augmentation soit demandée à titre de subvention au ministre de l'Instruction Publique pour qu'une solution favorable soit donnée à cette question le plus tôt possible.

- Réunion du Conseil Municipal du 19 novembre 1882 :

Affectation des ressources vicinales. La construction du chemin du bourg au Pont de la Peyrade doit se faire par entreprise. Le conseil n'est pas toujours en accordance avec les Ponts et Chaussées pour la répartition des travaux qui ne correspond pas toujours au bon choix en fonction des urgences.

La demande de subvention pour les fusils scolaires a été refusée.

Le maire signale que l'on peut trouver des fusils avec mécanismes pour apprendre la charge au prix de 20 francs la douzaine et engage le conseil à affecter la somme de 1/5<sup>ème</sup> sur les revenus ordinaires pendant les années 1882 et 1883.

Le maire signale que la demande de subvention résultant de l'augmentation du devis des écoles étant acceptée et qu'en conséquence il a passé le marché avec les entreprises Dandaleix et Courtine aux conditions suivantes qu'il soumet à l'approbation du CM.

Devis école mairie :

Montant des devis : 18606,53 francs

Montant 7% :	1302,45 francs
Montant total :	19909 francs

Après délibération le conseil donne entière approbation à la soumission Dandaleix Courtine ainsi qu'au marché passé entre les entrepreneurs et le maire Villeneuve Martial et invite ce dernier de faire vigilance afin que l'exécution de ces travaux ne soit plus retardée.

Le maire expose au conseil que les baux des maisons d'école expirent au 31 décembre courant. M. Laborie propriétaire de ces maisons demande pour le renouvellement une augmentation annuelle de 60 francs avec la réserve que si l'école n'est pas terminée à la fin de l'année 1883 et que la commune ait encore besoin de ces écoles les baux soient valables pour toute l'année 1884. Le conseil compte tenu de la situation est bien obligé d'accepter la demande de M. Laborie.

Le maire expose au CM que le ministère de l'Intérieur a alloué 25 francs au bureau de Bienfaisance pour remettre à M. Bordas indigent à Orgnac.

- Réunion du Conseil Municipal du 28 novembre 1882 :

Les frais de timbres d'enregistrement et d'expédition du marché des écoles seront à la charge des entrepreneurs.

Le marché sera définitif après approbation de M. le Préfet. Le Sous-Préfet demande la somme due à M. Roche imprimeur pour fourniture de formules de délibération.

Concernant la demande de classement du chemin déplacé vers le Glandier qui n'a pas été suivie de bons effets demande à nouveau que l'administration fasse diligence afin de donner satisfaction aux habitants de tous ces villages importants concernés.

Le maire donne lecture d'une lettre de M. Bouchard receveur municipal qui expose que son traitement annuel réduit à 188 francs, que dans ce chiffre se trouve comprise la somme de 30 francs affectée aux frais de bureau et de service, que le traitement ainsi réduit à 158 francs ne représente pas une rémunération suffisante en raison du développement qu'a pris le service financier de la commune, demande de rehausser le chiffre de ses émoluments : Accepté.

- Réunion du Conseil Municipal du 28 janvier 1883 :

Construction de la maison d'école - Achat du terrain :

Le maire expose que conformément à la décision du 15 août 1881 relative à l'achat de 20 ares de terrain au lieu-dit le Roulet appartenant au Sieur Champagne en nature de terre pour la construction de l'école il a été procédé à l'acquisition de ce terrain moyennant la somme de 1000 francs.

Il propose que le crédit de 1037,50 francs soit 1000+37,50 d'intérêts à compter du 1<sup>er</sup> juillet dernier au 1<sup>er</sup> avril prochain date de règlement du

terrain.

- Réunion du Conseil Municipal du 15 avril 1883 :

Réunion du CM : Le maire et le conseil moins Cournil et Bonnel décédé.

Vote de 5 francs de dépense feuilles de registres décès et bail des écoles. Le maire Villeneuve expose au conseil que la loi du 28 mars 1882 sur l'instruction obligatoire rencontre dans la commune de grandes difficultés. Beaucoup de villages se trouvent à plus de 4 km des écoles, par suite un grand nombre d'enfants ne peut pas aller à l'école pour cause d'éloignement. Il propose au conseil d'émettre un avis favorable à la création d'une école de hameau au lieu-dit Les Fombiardes qui faciliterait grandement la fréquentation de l'école aux enfants de la Grange, la Garenne, le Puymirol, le Poujol, Vaynas, les Fombiardes, les Fouillades, la Courtine, Bressouneix et hors Orgnac, Hautefage, Muratet, Murat et le Repaire de la commune de Vigeois. Sur proposition du maire, le conseil émet un vœu favorable à la création de la dite école.

- Réunion du Conseil Municipal du 15 mai 1883 :

Le maire expose au CM que les travaux de la maison d'école sont commencés, qu'il serait bon de nommer une commission de surveillance. Sont nommés 3 conseillers à savoir : Sagne adjoint, Dufour et Degoutas. Les honoraires de M. Bordas Architecte se montent à 5 % du montant du devis dont 1/3 pour rédaction de plans et devis, 1 voyage à Brive pour l'adjudication, 6 myriamètres à 6 francs : Total 328 frs. Le maire expose que le chemin de Grande Communication limite la Commune sur 2750 mètres, qu'il est en bon état tandis que le chemin N° 3 qui traverse la Commune sur une longueur de 5550 mètres n'est pas en aussi bon état et doit donc être avantagé au niveau des ressources. Proposition acceptée.

Les charges de toutes sortes occasionnées particulièrement par les écoles obligent la Commune à recourir à un emprunt auprès de la Caisse des Ecoles de 15500 francs remboursables en 30 ans à compter de 1884 jusqu'en 1913. Une imposition extraordinaire de 5000 francs sera réservée aux travaux imprévus ou à la construction d'une école de hameau. Pouvoir est donné au maire Villeneuve pour la réalisation des emprunts. Classement d'un embranchement du chemin Grande Commune de Juillac à Mauriac par Orgnac et Estivaux. Etude de direction du chemin qui desservirait directement la station de Comborn sur la ligne de chemin de fer.

Frais honoraires de M. Vergne notaire à Vigeois pour l'achat du terrain des écoles 345 frs.

- Réunion du Conseil Municipal du 15 juillet 1883 :

L'enlèvement des déblais de la maison d'école n'étant pas prévu dans les devis, ils seront enlevés par Bordes et Marty à 0,60 franc le mètre cube. Soit 206 frs.

Imposition nécessaire de la Commune de 490 frs annuels pour remboursement d'emprunts avec intérêts de retard de 5%.

La Commune de Saint Pardoux l'Ortigier demande l'autorisation de tenir des Foires au Gauliat de Sadroc. Accordé.

- Réunion du Conseil Municipal du 02 novembre 1883 :

Le maire expose que le devis de la maison d'école porte la maçonnerie en élévation en mortier du pays, c'est-à-dire en terre glaise sans chaux ni sable. Cette maçonnerie ne présentant pas un caractère de solidité nécessaire pour une construction semblable. Il s'est entretenu avec les entrepreneurs pour que ceux-ci emploient un mortier en tuf et chaux qui augmentera le devis primitif de 500 frs.

Les conventions entre les soussignés Dandaleix, Courtine et Villeneuve Martial, agissant en tant que Maire de la Commune d'Orgnac, engagent et obligent à exécuter les travaux prévus au devis et les travaux imprévus indispensables exceptés toutefois ceux qui feront l'objet d'un devis spécial, sauf application de la série des prix laquelle devra être augmentée de 7% condition du marché primitif ; cela établi une somme de 500 frs qui devra être accordée aux entrepreneurs pour mortier spécial. Cette indemnité est générale et s'applique à l'ensemble des travaux.

- Réunion du Conseil Municipal du 10 février 1884 :

Le maire signale au CM que l'école se trouvant à plus de 300 mètres de toute habitation le creusement d'un puits est nécessaire. Il faut aussi des murs pour séparer les cours des champs qui les entourent.

Les escaliers sont aussi nécessaires pour accéder aux trois cours. Il en est de même des contrevents qui sont indispensables à une maison aussi isolée pour les logements des maîtres et la mairie où sont déposés les archives.

Pour les classes le règlement s'oppose à ce qu'il soit mis des contrevents mais des stores sont nécessaires pour mettre les élèves à l'abri du soleil.

Arrêté de M. le Préfet Dufour et des deux adjoints Cot et Degoutas délégués pour faire partie de la Commission de Révision des listes électorales.

Le maire donne lecture au Conseil d'une lettre de M. le Préfet relative au traité survenu entre la Commune d'Orgnac et M. Bonnay architecte à Brive. Il appelle l'attention du Conseil sur la question des voyages de l'architecte et fait observer que la Commune aura à supporter un surcroît de dépenses en ne se tenant pas uniquement aux termes de l'arrêté préfectoral

du 20.7.1836 c'est-à-dire en payant à l'architecte des frais de voyage à raison de 6 frs par myriamètre.

Le Conseil considérant que les travaux exécutés jusqu'à ce jour sous la direction de M. Bonnay, que les salles sont à peu près couvertes, que par la suite il s'élèverait des difficultés dans le respect du traité passé avec lui donne son approbation au règlement de la direction des travaux en regrettant de ne pas avoir été prévenu plus tôt des impératifs hors arrêté.

Considérant aussi que le mobilier des écoles a besoin d'être entièrement renouvelé ainsi que les tables portées au devis étant à deux places quarante seront nécessaires pour l'école de garçons et trente pour l'école de filles.

Le maire dit que la Commune se trouve dans l'impossibilité de se créer de nouvelles ressources pour les chemins compte tenu de la situation qu'elle s'est créée pour la construction des écoles et se charge de demander au Conseil Général l'appui auprès de l'autorité supérieure de l'octroi d'un secours de 15000 frs pour terminer l'installation de cette école double et ainsi faciliter l'application de la loi sur l'instruction obligatoire.

Ecole de hameau des Fombiardenes : le maire note que pour le motif d'éloignement la fréquentation scolaire laisse beaucoup à désirer et l'application de la loi sur l'instruction obligatoire est impossible puisque les enfants de seize villages sont dispensés par la Commission scolaire pour cause d'éloignement.

Ecole de hameau des Fombiardenes :

Le Conseil reconnaît l'utilité de l'école de hameau des Fombiardenes et que la maison du sieur Antoine Marty convient à cet effet et en conséquence approuve le plan, devis et charges relatifs à la restauration et à l'agrandissement de la dite maison.

Le maire Villeneuve fait observer que la somme nécessaire pour l'établissement de cette école est de :

1°Montant du devis :	11946,57
2°Achat de la maison :	5000
3°Honoraires frais de vente notaire purge d'hypothèques :	1000
Total :	17946,57

De cette somme on pourrait déduire 752 francs portés par le mobilier scolaire attendu que les meilleures tables des deux écoles d'Ornac pourraient servir à l'école de hameau.

Le conseil sur fonds disponibles peut affecter à l'installation de cette école la somme de 2000 francs.

Total à déduire :	2752
Resteraient à charge de l'Etat :	15194,57

La création de cette école rendra possible l'application de la loi sur l'instruction obligatoire.

Le conseil municipal prie le maire de faire diligence pour l'approbation de

cet ensemble de dispositions et prie le Conseil Général d'appuyer favorablement cette demande de secours de 15194,57 francs.

Le maire annonce que la maison d'école va être couverte prochainement et qu'éloignée de toute habitation pourrait sans que personne s'en aperçoive être incendiée par accident ou malveillance, il serait prudent de l'assurer.

Le conseil charge le maire de s'entendre avec l'assureur.

- Procès-verbal de l'installation du CM (voir original à la fin du recueil) :

L'an mille huit cent quatre-vingt-quatre le 18 du mois de mai les membres du conseil municipal d'Orgnac proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 4 et 11 mai dernier se sont réunis à la salle de la mairie sur convocation qui leur a été adressée conformément aux articles 48 et 77 de la loi du 5 avril 1884. Etaient présents les conseillers municipaux Villeneuve Martial, Dufour Pierre, Dégoutas Joseph, Coudert François, Duteil Jean, Sagne Jean, Marty Gabriel, Malivert Martin, Boisserie Pierre, Pitout Léonard, Comby François. Cot Léonard absent.

La séance est ouverte sous la présidence de Villeneuve Martial qui après l'appel nominal a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer l'ensemble des nommés dans leur fonction de conseillers municipaux.

Marty le plus âgé a pris la présidence.

Le conseil a choisi Sagne comme secrétaire.

Opération d'élection du maire. Bulletins dans l'urne 10, exprimés 10.

Villeneuve Martial 10 voix est élu maire.

Election de l'adjoint 1er tour pas de résultat.

2<sup>ème</sup> tour : Bulletins dans l'urne 11, à déduire 1 blanc, exprimés 10

Ont obtenu :

Sagne : 6 voix

Comby : 3 voix

Dufour : 1 voix

Sagne Jean ayant obtenu la majorité absolue est élu adjoint. Ont signé les membres présents sauf sieurs Coudert, Duteil, Marty, Boisserie qui ont déclaré ne pas savoir.

- Réunion du Conseil Municipal du mai 1884:

Clôture de l'exercice 1883.

Les dépenses pour l'instruction primaire sont les mêmes que les précédentes. Création de ressources pour les chemins vicinaux.

Le traitement du receveur municipal M. Teillet est relevé de 1/10<sup>ème</sup>.

Bureau de bienfaisance : Dufour et Sagne délégués.

Création de foires à St Cyr la Roche. Avis Favorable.

Désignation de 4 membres commission scolaire qui rend l'enseignement

obligatoire : Sagne, Dufour, Comby et Lachèze.

Travaux de la maison d'école

Projet de classement du chemin vicinal entre la ligne N° 3 et le Glandier.

L'extrait du plan après dépôt en mairie pendant 15 jours n'a fait l'objet d'aucune réclamation ni en faveur ni contre. Le point de départ de la ligne N° 3 n'a pas été demandé. Le maire invite le conseil à délibérer.

Création de ressources pour les chemins vicinaux en mauvais état.

Classement du chemin du Glandier :

Le maire donne lecture du rapport de l'agent Voyer d'arrondissement lequel conclut à l'ajournement de son classement.

Travaux de la maison d'école.

L'examen a donné lieu aux observations suivantes : deux solives une du plancher des cuisines et une du plancher du grenier sont de mauvaise qualité et presque pourries, quatre chevrons sur l'école des filles sont en mauvais état. L'écorce est apparente à certains endroits. Une cale sur la classe des garçons est aussi défectueuse. Les briques simples employées pour les cloisons sont mal cuites et se brisent facilement à la main. Les cintres des portes et des croisées sont en mauvais état. Les briques mal cuites ont gelé l'hiver et tombent en morceaux.

La commission est d'avis qu'à la réception des travaux une réduction soit faite aux entrepreneurs pour toutes malfaçons ainsi que celles constatées par l'architecte et la commission du CM.

- Réunion du Conseil Municipal du novembre 1884:

Le maire expose que la somme de 25 frs pour l'achat d'un tambour votée en mai est insuffisante et qu'il faut 33 frs pour avoir un tambour fort de 40 cm de diamètre avec collier, baguettes et porte baguettes y compris les frais de port et d'emballage.

Le conseil vote la somme de 8 frs pour compléter l'achat d'un tambour solide et convenable.

La subvention accordée à la commune d'Orgnac le 8 avril 1879 pour la construction d'une école double a été annulée à l'expiration de deux ans. Le maire demande au conseil de formuler son renouvellement compte tenu du retard apporté dans le choix convenable d'un emplacement et la durée d'exécution des travaux qui vont se terminer dans deux mois.

Emploi d'une somme de 10 frs allouée à la commune pour la Fête Nationale considérant que l'école sera terminée à la fin de l'année. Achat de drapeaux pour pavoiser en 1885.

Répartition des ressources aux chemins vicinaux dont l'état toujours défectueux pose de sérieuses difficultés d'entretien.

Nouvelle demande de classement du chemin du Glandier après refus du Préfet.

Le CM considérant avoir délibéré que le chemin demandé du Glandier à la ligne N°3 par le Bois de Bourzat a pour but d'ouvrir un débouché sur Objat et de permettre aux villages importants situés sur son parcours avec un chemin praticable et que le chemin allant à la ligne 7 ne donnerait pas satisfaction aux intéressés car il augmenterait le parcours de 8 km. Le Conseil général a accepté le classement de Grande Communication N°09 vers Vignols par Comborn. Dans la suite les chemins d'Orgnac au Péage et N°2 Orgnac à la Peyrade deviennent inutiles. Le chemin de la forge de Mialet inutile a fait l'objet d'une demande de déclassement.

Élections sénatoriales. Délégués élus au bulletin secret :

- Villeneuve Martial 11 voix,
- Sagne 9 voix

Les élus ont accepté le mandat.

Liste des commissions répartiteurs :	Liste des suppléants :
Cot Léonard à Breissouneix	Comby Verdier au Monteil
Comby François à Rouffignac	Degoutas Joseph à La Chapoulie
Dufour Pierre à Masmalet	Poujol Louis au Monteil
Maleyrie à Bouquet Brive	Gerodolle Boulanger Voutezac
Malivert Martin à La Rivière	De Necde à Vigeois
Boisserie Pierre à Vaynas	Coudert François au PUYMIROL
Marty Gabriel Lescure du Puy	Pitout Léonard Le Bourg
Brunie à Bugeat Troche	Cessac à Muratet Vigeois
Freyssinet à Lornac Perpezac	Géraudie à Sajueix Voutezac

Révision des listes électorales. Arrêté du Préfet :

Nomination d'un délégué titulaire.

Dufour Pierre et deux délégués adjoints Cot Léonard et Degoutas.

- Réunion du Conseil Municipal du 21 octobre 1884:

Le maire expose que les entrepreneurs ayant terminé les travaux demandent que les sommes qui leur sont dues devront porter intérêts à partir du 1<sup>er</sup> Janvier prochain. La somme acceptée sera payée sans intérêts lors de la réception définitive des travaux.

- Réunion du Conseil Municipal du 24 mai 1885:

Clôture de l'exercice 1884.

Les dépenses communales pour les écoles restent les mêmes tant pour les

salaires que pour la location des écoles.

Le maire déclare que la somme de 6000 frs acompte des 8000 frs accordés par l'Etat pour la construction de cette école avec l'accord du CM sera employée aux paiements des travaux.

Le CM considérant que la lacune existant entre le chemin N° 19 et le village de la Chapoulie a maintenant disparu par le fait de l'Entreprise Cot. Le CM demande compte tenu du bon état du chemin que les prestations qui lui étaient destinées soient reportées à plus nécessaire et urgent.

Conversion des marchés d'Ayen en Foires :

Le Conseil émet un avis favorable.

Création école de hameau aux Fombiardes.

Le maire Villeneuve expose au conseil que par la suite de l'application de la loi du 28.03.1882 les écoles d'Orgnac sont très fréquentées notamment celle des garçons qui comptent les dernières années une moyenne de 85 élèves inscrits, que pour ce motif la création d'instituteurs adjoints dans ces écoles s'imposerait mais il fait remarquer aussi que les enfants des villages importants de la Grange, la Garenne, le Puymirol, le Pujol, la Courtine et Bressouneix ne sont guère à l'école que lorsqu'ils ont 8 ou 9 ans se trouvant à plus de 4 km de l'école et que par la suite ils ne peuvent la fréquenter longtemps puisque les parents les retiennent à la maison pour s'occuper aux travaux agricoles dès qu'ils ont 10 ou 12 ans.

Il croit donc qu'au lieu de demander la création de postes d'instituteurs adjoints pour les écoles du chef-lieu de la commune il serait plus conforme aux vœux de la loi aux efforts tentés par le gouvernement pour répandre l'instruction primaire ainsi qu'au désir manifesté par le plus grand nombre d'habitants de la commune d'Orgnac d'établir une école mixte de hameau aux Fombiardes dans la maison de Sieur Maleyrie. Sur quoi le conseil après avoir mûrement délibéré a adopté les motifs du maire Villeneuve et considérant qu'avec l'école de hameau projetée aux Fombiardes tous les enfants de la commune pourront fréquenter l'école dès l'âge de six ans, il émet un vœu favorable à la création de cette école et invite l'administration municipale à accomplir tous actes et démarches pour que la dite école soit installée au mois de novembre prochain.

Le maire expose au conseil que le Sieur Léonard Chareille des Chaises lui a fait la proposition d'acheter à la commune 1 are vingt situé près des Fombiardes à la Croix des Potences confrontant à terre lui appartenant. Le conseil autorise le maire à faire le nécessaire pour procéder à l'amiable et a fixé le prix du terrain à 20 frs.

Achèvement des travaux de la maison d'école.

Renouvellement du mobilier scolaire.

Sur proposition de M. le maire le conseil considérant que la délibération du 17.02.1884 le conseil a demandé une subvention de 15000 frs pour l'achèvement des travaux d'école et le renouvellement du mobilier scolaire. Les travaux qui restent à faire sont des plus urgents et le mobilier scolaire des deux écoles est en très mauvais état, qu'il est insuffisant et que pour ce dernier motif surtout il importe qu'il soit renouvelé au plus tôt ; vingt à vingt-cinq élèves ne peuvent écrire à cause d'insuffisance de tables. Considérant en outre que la commune se trouve dans l'impossibilité de se créer de nouvelles ressources pour l'achèvement des travaux de la maison d'école et le renouvellement du mobilier scolaire le conseil prie l'administration supérieure de tenir compte des sacrifices qu'elle s'est imposée afin que satisfaction lui soit donnée sur la demande dont il s'agit. Décompte de la maison d'école.

Le conseil ouïe l'exposé de M. le maire.

Vu le décompte des travaux de la maison d'école réglés par M. Bonnay, architecte à Brive et directeur des travaux s'élèvent à la somme de 26768 francs. Vu la lettre de Dandaleix et Courtine ils s'élèvent à la somme de 32326 frs et demandent à ce que ce différent soit vidé par expertise amiable. Délibérer s'il y a lieu d'accepter l'expertise amiable de M. Sabardeix, ancien conducteur des Ponts et Chaussées à Brive et désigné pour défendre les intérêts de la commune et M. Dumas, architecte à Brive pour défendre les intérêts Dandaleix et Courtine.

Les experts agiront et si en dernier ils ne peuvent s'entendre ils pourront nommer un tiers expert et au cas où ils ne pourraient se mettre d'accord M. le Sous-Préfet serait chargé de le nommer. La sentence sera sans appel et les frais seront supportés par moitié par partie.

- Réunion du Conseil Municipal d'août 1885 :

Décrits relatifs aux subventions de l'Etat pour constructions, acquisitions, réparations de l'école

Par suite d'une nouvelle disposition des dépenses d'installation scolaire non couvertes par les fonds disponibles des communes doivent faire l'objet d'emprunts dont le remboursement sera assuré partie par l'Etat partie par la commune.

Si la commune participe l'Etat est tenu de pourvoir au surplus. Il résulte de la lettre de M. le Préfet qu'en ce qui concerne le projet de construction de la maison d'école double présenté par notre commune l'emprunt contracté serait de 15000 frs. La part contributive de l'Etat pour la dépense dans laquelle il peut intervenir sera de 4228 frs et celle de la commune de 10827 frs. La contraction d'un emprunt de 10827 frs remboursable en 30 ans. L'Etat prendra en charge le remboursement de 4228 frs.

Le maire informe le conseil d'une ouverture de 5 frs allouée par le Préfet pour la Fête Nationale en 1885 et propose d'utiliser cette somme en

règlement au Sieur Belette, taillandier à Orgnac, qui a posé une douille et crampons pour le pavoiement et l'illumination de la maison d'école. Mis aux voix et accepté.

Suivants divers décrets cités relatifs aux subventions de l'Etat selon lettre du Préfet il résulte en ce qui concerne la construction de la maison d'école double présentée par notre commune que l'emprunt contracté serait de 25984 frs. La part contributive de l'Etat pour les dépenses dans laquelle il peut intervenir serait de 13480 frs et celle de la commune 22275 frs. L'Etat ayant déjà fourni une subvention de 9300frs et la commune ayant emprunté 10500 frs il restera à réaliser une somme de 15055 frs dont 4180 frs à la charge de l'Etat et 10875 frs à celle de la commune. Le maire propose au conseil de contracter à la caisse du crédit foncier un emprunt de 15055 frs remboursable en 30 ans à partir de 1886 et demande à l'Etat de rembourser la somme de 4180 frs indiquée ci-dessus, de voter une imposition extraordinaire de 675 frs pendant 30 ans à partir de 1886 montant à rembourser de l'emprunt, de prier le ministre de l'Instruction Publique de prendre à sa charge le double de la somme ci-dessus.

La commune pourrait alors se créer des ressources pour l'amélioration des chemins vicinaux dont l'état laisse à désirer.

Mis aux voix et accepté par le CM.

- Réunion du Conseil Municipal du 01 septembre 1885 :

Le Sous-Préfet informe que l'Etat, à la suite des sacrifices consentis par divers propriétaires, a accordé une subvention de 110 frs affectée aux chemins conformément au détail estimatif de l'Agent Voyer cantonal. Projet d'aliénation d'un vieux chemin rural au profit du sieur Chareille. Après la réclamation du sieur Duteil, après l'avis favorable du Commissaire enquêteur considérant que la déclaration faite par ce dernier n'a d'autre but que de porter préjudice à son voisin avec lequel il n'est pas en bons termes.

- Réunion du Conseil Municipal du 20 octobre 1885 :

Vote d'une somme de 5 frs pour l'achat de cent extraits du registre du Conseil Municipal.

- Réunion du Bureau de Bienfaisance d'ORGNAC du 26 février 1886 :

Le maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet l'informant que le Ministère de l'Intérieur a ouï sa proposition d'allouer au Bureau de Bienfaisance une subvention et qu'il autorise l'emploi de cette somme sur la demande de la commission accompagnée d'un état de répartition qui sera annexé à la décision du CM. Considérant que quelques indigents

malades en ce moment ou infirmes se trouvent dans le plus grand besoin, la Commission décide que les secours seront distribués en nature principalement du pain aux indigents inscrits sur l'état de répartition. La somme acquise suite à la vente du terrain au lieu-dit Les Potences sera utilisée à des travaux de viabilité. L'acte administratif a été signé en présence de Delmas et Aujol.

- Réunion du Conseil Municipal de mai 1886.

L'adjoint Sagne expose au Conseil qu'au sujet des décomptes en règlement des travaux de la maison d'école les entrepreneurs demandent des intérêts pour la somme qui leur est due : 9162 frs. soit 10% du montant des travaux imprévus. Les demandes ne sont ni motivées ni par les clauses des cahiers des charges ni par aucune convention particulière, que pour ce motif il y a lieu de prendre un avocat pour défendre les intérêts de la Commune lorsque cette affaire sera jugée en Conseil de Préfecture. Le CM donne adhésion à la proposition de l'Adjoint.

- Vacances des Ecoles Primaires :

Le maire expose au CM que les enfants qui fréquentent les écoles primaires étant retenus par leurs parents pendant la deuxième semaine de septembre et tout le mois d'octobre pour les récoltes de la Saint Michel, il serait bon que l'Administration supérieure choisisse cette période pour les vacances scolaires et non le mois d'Août et la 1<sup>ère</sup> quinzaine de septembre ainsi que cela a eu lieu l'année dernière.

Le CM après avoir délibéré reconnaissant le bien-fondé de la demande du maire émet le vœu que celle-ci soit prise en considération.

Rentrée : Premiers jours de Novembre.

Elections sénatoriales : vote au bulletin secret.

Ont obtenu majorité absolue : Villeneuve et Sagne, délégués Titulaires - Pitout Léonard, délégué supplémentaire. Ces élections auront lieu le 27 juin 1887 dans le département de la Corrèze.

- Clôture du Budget de l'exercice 1885 :

Chemin de la ligne N°3 du Glandier en passant par le Bois de Bourzat n'a fait l'objet d'aucune réclamation donnant ainsi satisfaction aux habitants. Le CM demande que diligence soit faite pour ne plus le retarder.

Renouvellement du mobilier scolaire :

Le maire expose au conseil que le mobilier scolaire des deux écoles est incomplet et en fort mauvais état, qu'il a entièrement besoin d'être renouvelé, qu'en conséquence il propose au CM d'inscrire au budget

supplémentaire de 1886, un crédit de 300 frs pour l'achat de 12 tables, 6 pour chaque école afin de permettre aux nombreux élèves qui fréquentent ces écoles de pouvoir s'asseoir et écrire et de demander à l'Etat le surplus de la somme nécessaire pour le renouvellement du mobilier scolaire. Le conseil après avoir délibéré considérant que la part contributive de la commune dans la construction de la maison d'école est de 25000 frs qu'en outre elle doit faire exécuter certains travaux urgents tels que la construction d'un puits, de latrines et que ses faibles ressources ne lui permettent pas de prendre à sa charge le renouvellement du matériel scolaire, demande au département et à l'Etat une subvention de 621 frs nécessaire.

- Réunion du Conseil Municipal du 4 juillet 1886 :

Le maire expose que le crédit de 20 frs inscrit au budget pour la Fête Nationale est insuffisant. Il propose au conseil de voter un crédit de 10 frs ajouté à la somme déjà votée pour faire l'acquisition de boîtes en fonte, de lanternes et de chandelles nécessaires pour donner à cette manifestation nationale tout l'éclat qu'elle doit avoir.

Renouvellement du mobilier scolaire. Lettre du Sous-Préfet :

Le maire expose : les communes sont obligées de contracter des emprunts pour la part de financement qui leur revient, et que cette commune peut prétendre à une subvention de 53% du montant total de la dépense. La part de l'Etat serait de 503,50 et celle de la commune de 446,50. Le maire propose au conseil de contracter un emprunt de 950 frs remboursable en 30 ans à partir de 1887 et demande à l'Etat de rembourser à sa charge 503,50 frs

Enfants assistés :

Le maire expose au conseil que Marie Cougnassou âgée de 4 ans demeurant à La Grange, fille naturelle de Martial Cougnassou et Marie Cousty se trouve par la suite du décès de ses parents à la charge de ses deux sœurs âgées de 18 et 16 ans, que ces dernières sont indigentes et sans ressources, que leurs gages de servantes ne leur permettent pas de faire face aux frais de garde et de nourriture de leur jeune sœur, que la commune devant faire un nouvel emprunt ne peut voter aucune somme pour aider à élever cet enfant. Il propose au conseil de demander à l'Etat qu'il prenne en charge la jeune Marie Cougnassou dont la triste situation est digne d'intérêt.

Le maire, lecture au conseil :

Jean Chiniat, juge de paix à Vigeois avons taxé au Sieur Cousty la somme de six frs pour pouvoir transporter la prévenue Marie Chastagnier

d'après notre réquisition. Pas de partie civile en cause la somme sera payée au Sieur Cousty par le receveur municipal d'Orgnac sur le crédit de 30 frs inscrit au budget 1886 pour frais imprévus.

Vote de 30 frs pour le recensement de la population en 1886.

Il est dû 12000frs aux entrepreneurs, les intérêts courent depuis juin 1885. La commune a contracté un emprunt de 8000 frs et voté une somme de 2000 frs provenant d'une subvention de l'Etat soit en tout 10000frs. Il reste 2000 pour désintéresser les entrepreneurs.

Vote du crédit de 2000 francs sur les fonds disponibles certifiés par le percepteur.

Le maire expose qu'une somme de 60 frs est nécessaire à titre d'indemnisation à forfait allouée au secrétaire pour travaux de recensement.

Honoraires de l'Expert. Le conseil de Préfecture taxe les travaux de la maison d'école de 305 frs dus à M. Sabadier expert.

Le maire expose que le conseil de Préfecture a arrêté le décompte des travaux à la somme de 29072 frs que par suite une somme de 8000 frs est encore nécessaire pour désintéresser les entrepreneurs. En conséquence il propose de contracter un emprunt de 8000 frs remboursable en trente ans à compter de 1887.

Dépôt de mendicité de Rabès :

Le maire expose au conseil que la nommée Marguerite Dubec demeurant au Péage d'Orgnac se trouve réduite au dénuement le plus complet, que depuis quelque temps elle ne peut vu son âge aller mendier son pain, qu'elle se trouve seule, sans appui, sans domicile et sans aucune ressource et qu'elle désirerait entrer au dépôt départemental Rabès à Cornil.

Le maire ajoute que la commune compte tenu des emprunts contractés ne peut venir en aide à cette mendicante et demande qu'elle soit admise gratuitement au dépôt Rabès.

Proposition acceptée et adaptée par le CM.

- Réunion du Conseil Municipal du 18 novembre 1886.

Affectation des ressources destinées aux chemins, état dressé par les agents Voyer.

Maison d'école. Honoraires de l'expert.

Le conseil de Préfecture taxe les travaux de la maison d'école à 305 frs dus à M. Sabardan, expert, à prélever sur les crédits supplémentaires.

Honoraires de l'avocat, M. Tavet avocat à Tulle demande 60 frs pour la défense des intérêts de la commune qui seront prélevés sur les crédits disponibles en 1886 au titre des écoles.

Maison d'école. Honoraires de l'architecte.

Le montant des honoraires dus à M. Bonnay s'élèvent à 366,95 frs pour un projet d'école de hameau aux Fombiarden et parachèvement des travaux de l'école double d'Orgnac.

Bibliothèque scolaire.

Le conseil vote l'ouverture d'un crédit pour l'achat de livres : seulement 76 ouvrages. Le maire propose au conseil de voter une somme suffisante pour l'achat de nouveaux livres. Considérant que la commune fait de grands sacrifices pour l'école, vote l'ouverture d'un crédit de 10 frs et prie M. le Préfet de faire allouer une subvention en 1887.

1887 proposition pour la nomination des répartiteurs ; les mêmes ont été reconduits.

Acquisition d'un terrain attenant au presbytère.

Le maire expose au conseil que conformément au désir exprimé par plusieurs membres du conseil relativement à l'acquisition par la commune d'une parcelle de terrain dite la Chenevière attenant au presbytère contenant 13 ares il est entré en pourparlers avec Me Colin, notaire à Troche chargé de la vente. Le prix fixe pour l'acquisition est de 500 frs et les frais de vente seront prélevés sur le crédit disponible de la mobilité. La proposition du maire est mise aux voix et adoptée.

- Réunion Extraordinaire du Conseil Municipal du 04 janvier 1887 :

Le maire expose au conseil qu'après avoir payé les frais d'honoraires de l'architecte, de l'avocat et de l'expert qu'il reste au crédit relatif à la maison d'école une somme insuffisante pour terminer les travaux urgents de ruissellement et de passage des cours et la construction d'un escalier donnant accès à la mairie et aux cours. Il propose au conseil de voter l'ouverture d'un crédit de la somme de 200 frs à prendre sur les fonds disponibles en caisse pour pouvoir faire exécuter ces travaux le plus vite possible.

La proposition du maire est mise aux voix et adoptée.

Bibliothèque scolaire. Ouverture d'un crédit de 15,25 frs provenant d'une souscription. Sur proposition du maire la somme sera versée à la caisse du receveur municipal et affectée à l'achat de livres.

Classement du chemin de Vaynas

Le conseil émet un avis favorable suite à la demande de M. Boisserie

compte tenu de son état impraticable.

- Réunion du Conseil Municipal du 05 janvier 1887 :

Demande de dispense du service militaire concernant comme soutien de famille Etienne Chareille jeune soldat de la classe 1886. Sur proposition de M. le Maire le CM considérant que le Sieur Pierre Chareille est sourd et infirme de la main gauche, que par suite il ne peut s'occuper d'aucun travail, qu'il a un autre jeune enfant âgé de 13 ans quoique sa fille soit mariée, elle et son mari n'ont que les ressources nécessaires pour eux et ne peuvent aider leur père et beau-père.

Emet un avis favorable pour que ce jeune soit dispensé de ses obligations militaires.

Terrain du presbytère. Considérant que l'achat du terrain ne dépasse pas 500 frs un arrêté préfectoral dispense M. le Maire des formalités de purges d'hypothèque.

- Réunion du Conseil Municipal du 16 juin 1887 :

Le maire donne lecture au Conseil d'une liste de souscriptions volontaires par les habitants du village du Monteil pour réparer le chemin vicinal qui communique à la Grande Communication N° 3 et en fort mauvais état. Le Conseil approuve la souscription de trente-deux francs et vote l'ouverture d'un crédit de soixante francs sur les crédits disponibles et prie la Commission départementale d'accorder pour cet objet un secours aussi élevé que possible.

Le maire fait part au Conseil de certaines dégradations qui ont été causées au chemin vicinal par l'orage dimanche soir notamment la démolition d'un grand aqueduc situé au-dessus du Moulin de la Barre. Il prie le Conseil de prélever 175 frs sur le montant du Bonivicinal pour construire cet ouvrage sur lequel on ne peut passer à ce jour et de voter la somme de 25 francs pour réparer un autre aqueduc situé près du Bourg sur le chemin de la Grande Communication N° 9.

Proposition adoptée à l'unanimité et signée.

Demande de subvention pour réparation d'aqueduc.

La somme de 175 francs insuffisante pour réparer l'aqueduc situé au-dessus du Moulin de la Barre et des dégâts avoisinants le maire demande à la Commission départementale une subvention de 60 frs, le restant du Boni devant être employé aux autres chemins de la Commune dont les dégradations sont nombreuses.

- Réunion du Conseil Municipal du 16 septembre 1887 :

Le Conseil municipal d'Objat demande la création d'une nouvelle foire qui se tiendrait au chef-lieu de la Commune le premier mardi de chaque mois.

Le maire propose au CM d'Orgnac d'émettre un avis favorable - Accepté.

#### Bibliothèque scolaire

Sur proposition de M. le maire, le Conseil vote l'ouverture d'un crédit de la somme de quarante francs provenant d'une subvention de la Commission départementale applicable à l'acquisition d'ouvrages destinés à la Bibliothèque scolaire de l'école des garçons.

#### Chemin de Rouffignac à Sajueix.

Le maire communique au Conseil une demande d'autorisation de plaider formulée par le sieur Géraudie, propriétaire à Sajueix de Voutezac, contre le sieur Bardinal Guillaume demeurant au même lieu pour le faire condamner à rendre à la jouissance commune une partie du chemin rural de Rouffignac à Sajueix qu'il a incorporé à sa propriété. Le Conseil après avoir délibéré est d'avis que l'autorisation demandée soit accordée sous la réserve que le sieur Géraudie plaide cette affaire à ses risques et périls et qu'il ait à supporter entièrement les frais du procès.

#### Passerelle à établir sur la Vézère à Comborn.

Demande d'autorisation.

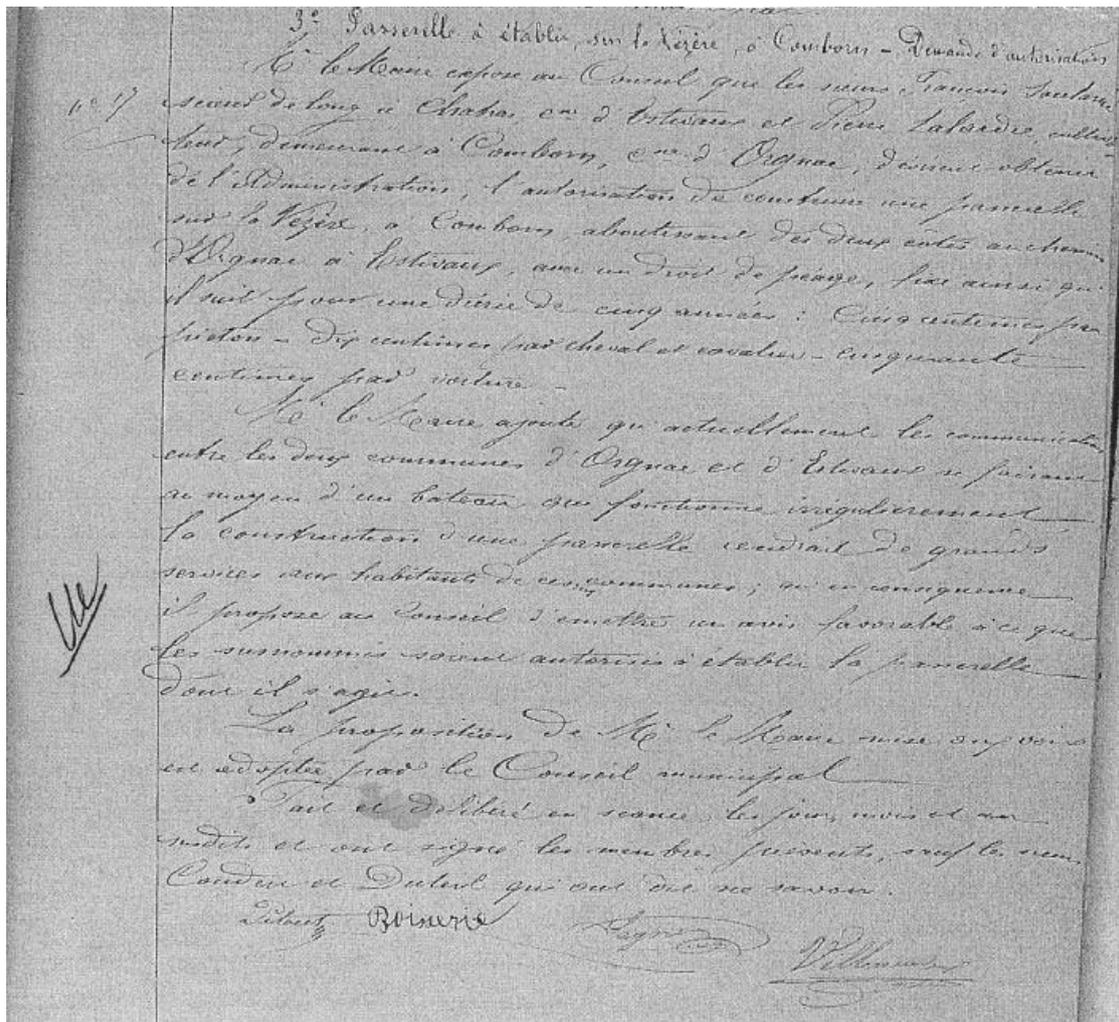
Le maire expose au conseil :

Les sieurs Soularue François, scieur de long à Chatras d'Estivaux et Pierre Lalardie, cultivateur, demeurant à Comborn commune d'Orgnac, désirent obtenir de l'Administration l'autorisation de construire une passerelle sur la Vézère aboutissant des deux côtés au chemin d'Orgnac et d'Estivaux avec un droit de péage fixé ainsi qu'il suit pour une durée de cinq années : cinq centimes pour un piéton, dix centimes pour un cheval, et cinquante centimes pour une voiture.

Le maire ajoute qu'actuellement la communication entre les deux communes se fait au moyen d'un bateau qui fonctionne irrégulièrement. La construction d'une passerelle rendrait de grands services aux deux communes. En conséquence il propose au Conseil d'émettre un vœu favorable à ce que les sus nommés soient autorisés à établir la passerelle dont il s'agit.

Fait délibéré et signé.





### Construction d'un hangar attenant au presbytère.

Il y a lieu d'autoriser la construction d'un hangar attenant au presbytère dans la Chenevière acquise par la commune à la condition expresse que le montant de la dépense soit entièrement à la charge de la fabrique, que le dit hangar construit appartiendra aussi à la commune et qu'une délibération du conseil de fabrique sera prise avant l'exécution des travaux.

### Révision des listes électorales.

Le Conseil nomme Dufour à la commission chargée des opérations préliminaires de la révision des listes électorales et chargée de juger les réclamations.

Délégués adjoints : Comby et Dégoutas

- Réunion du Conseil :

Vote de l'ouverture de crédit pour le renouvellement du mobilier scolaire.

Le conseil vote l'ouverture d'un crédit de la somme de 921 frs provenant d'un emprunt applicable au renouvellement.

Approbation du marché passé entre le Maire Villeneuve et M. Geoffroy menuisier à Objat. Le Conseil d'accord.

Le CM considérant que la tenue de la foire demandée par le CM de Saint-Viance coïncide avec celle de Vigeois émet un avis défavorable.

Procès-verbal de réception des objets mobiliers fournis aux deux écoles d'Orgnac par M. Bayard Geoffroy menuisier à Objat. Les membres de la commission chargés des marchés après examen reconnaissent que les objets mobiliers et travaux terminés dans le dit marché sont exécutés d'après les conditions stipulées.

Réception reconnue conforme et acceptée.

- Réunion du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> janvier 1888 :

Réunion du CM. Présents : Villeneuve Martial maire, Sagne adjoint. Les conseillers : Dufour, Coudert, Cot, Malivert, Boisserie, Pitot, Comby. Absents : Dégoutas, Duteil, Marty, Sagne secrétaire. Sur la proposition du Maire, le conseil considérant que le chemin de la Grande Communication N°3 est impraticable depuis le village des Fombiarden jusqu'à Vigeois par suite du transport de matériaux fait pour le compte de M. Geneste entrepreneur de chemin de fer à Vigeois émet le vœu que l'administration vicinale oblige cet entrepreneur à réparer le dit chemin le plus tôt possible. Le Maire d'Objat demande que la foire du 19 septembre soit portée au 21 du même mois. Après délibération. Accepté.

- Réunion du Conseil Municipal de mai 1888 :

Procès-verbal de l'installation du conseil Municipal.

L'an mil huit cent quatre-vingt-huit le 20 du mois de mai à neuf heures du matin les membres du conseil Municipal de la commune d'Orgnac proclamé élus par le bureau électoral à la suite des opérations du dix et treize mai courant se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation qui leur a été donnée par le Maire Villeneuve conformément aux articles 48 et 77 de la loi du 5.4.1884.

Etaient présents les conseillers suivants : Villeneuve Martial, Sagne Jean, Dufour Pierre, Boisserie Pierre, Coudert Gabriel, Pitout Henri, Comby François, Malivert Martin, Cot Léonard, Degoutas Joseph, Duteil Jean, Laborie.

La séance est ouverte sous la présidence de Villeneuve Martial qui après l'appel nominal a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a dit installer dans leurs fonctions les conseillers municipaux les 6 et 19.

M. Laborie le plus âgé a pris la Présidence

Secrétaire : Sagne Jean.

Election du Maire :

Bulletins dans l'urne : 11

Bulletins nuls : 0

Villeneuve Martial : 11 voix - Proclamé Maire

Election de l'adjoint :

Bulletins dans l'urne : 12

Bulletins nuls : 0

Sagne Jean : 12 voix - Proclamé adjoint

- Réunion du Conseil Municipal du 7 juin 1888 :

Clôture de l'exercice 1887

Tracé de la Grande Communication N°9

Sur proposition du Maire Villeneuve le conseil municipal à l'unanimité émet le vœu que le tracé du chemin de Grande Communication devant desservir la station de Comborn soit fait et le plus tôt possible par le service vicinal.

Construction d'un ponceau sur le chemin d'intérêt commun N°9, M. Laborie expose au Conseil que le dit chemin est d'un abord difficile à l'entrée du bourg, que l'aqueduc qui donne passage aux eaux du ruisseau n'a pas assez de hauteur et s'obstrue à la moindre crue, que les eaux passant alors par-dessus la chaussée la dégradent et la ravinent fortement, en conséquence vu le bon état du chemin sur le reste du parcours que la somme de 280 frs montant des 5 centimes spéciaux soit placée à la construction d'un ponceau assez élevé pour donner facilement passage aux eaux du ruisseau et à élever le remblai de 2 mètres afin d'adoucir la forte pente qui commence à cet endroit et rend l'accès au bourg difficile.

La proposition de M. Laborie mise aux voix a été acceptée à l'unanimité.

Ouverture d'un crédit de 25 frs pour la construction d'un petit aqueduc près du Bourg d'Ornac sur le chemin rural du Bourg au Péage. Accepté.

Elections consulaires

Sur la proposition du maire Villeneuve, le C M désigne Sagne et Dufour pour dresser de concert avec le maire la liste des électeurs consulaires.

Projet de classement du chemin de Vaynas à Grande Communication N°3. Publication 15 jours. Aucune réclamation contre le projet. Le Conseil déclare le chemin classé vicinal Assiette 4 m.

Demande de classement du chemin rural de Rouffignac en chemin vicinal par M. Comby, les habitants étant face à un chemin impraticable pour accéder à la Grande Communication N° 3.

Accord du CM reconnaissant le bien-fondé de la réclamation de M. Comby

François.

Sur proposition de M. le Maire, Sagne et Dufour sont désignés pour dresser de concert avec le maire la liste des élections consulaires. Le Maire expose au Conseil que le Préfet par lettre l'informe qu'il a alloué à la Commune pour la célébration de la Fête Nationale la somme de 10 frs. Il propose au Conseil de voter l'ouverture d'un crédit de 10 frs pour contribuer au paiement des frais de la Fête Nationale.

Commission scolaire.

Le maire invite le Conseil à nommer les membres devant faire partie de la Commission. Elus à l'unanimité : Sagne adjoint, Dufour, Comby, Lachèze.

Suite du projet de demande de classement du chemin de Rouffignac : l'enquête effectuée en mairie n'a fait l'objet d'aucune réclamation et est donc adopté.

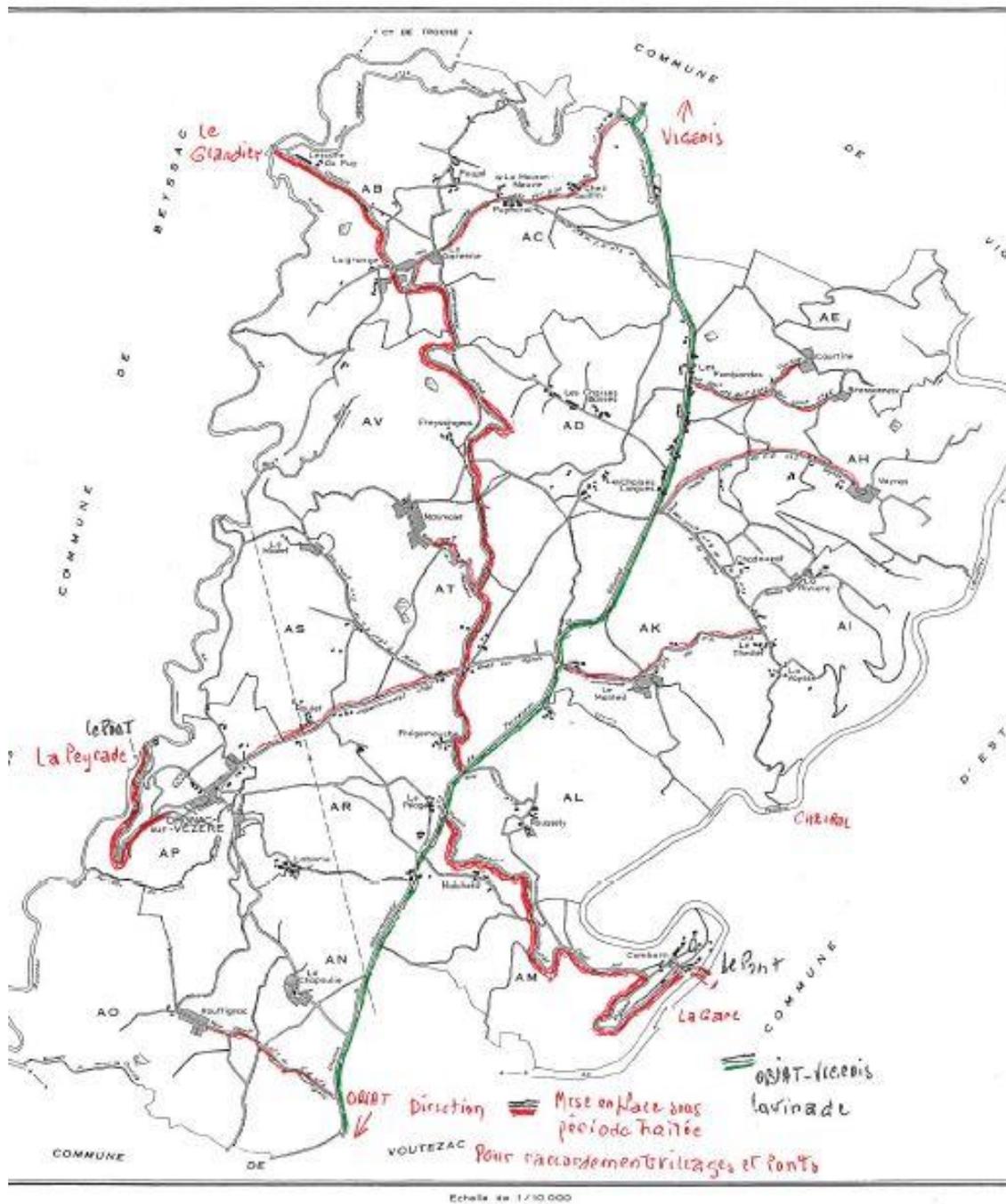
Vu la liste des souscriptions faites par les habitants du village et la cession gratuite des terrains et des pierres nécessaires à l'empierrement fournies par le propriétaire de la carrière gratuitement, que ce chemin est d'une grande utilité pour accéder au chemin de Grande Communication N°3, le Conseil est d'avis qu'il soit donné une largeur de 4 mètres et qu'il soit consacré une partie des ressources annuelles de la petite vicinalité à la construction et à l'entretien de ce chemin.

Changement de direction du chemin d'intérêt commun N° 19.

A la demande de Villeneuve maire, Sagne secrétaire de séance, expose au Conseil que les habitants des villages de Freyssingéas, La Grange, La Garenne, Le Puymirol, Poujol, Les Chaises Hautes, Les Chaises Basses, Masmalet, Mialet n'ont pour communiquer avec la Grande Communication N°3, que le chemin N°1 impraticable sur tout son parcours, que par suite les populations agricoles et intelligentes de cette partie importante de la Commune ne pourront communiquer facilement soit à la route de Comborn soit vers la station soit avec la localité d'Objat où se tient chaque dimanche un marché important. En conséquence il demande le changement de direction du chemin d'intérêt commun tel qu'il est tracé dans les tracés primitifs du Glandier au Bourg qu'il ne dessert aucun village et de plus serait plus coûteux et plus long. Il y aurait un intérêt majeur pour les populations à ce qu'il parte du pont du Glandier le chemin N°19 passe auprès des villages ci-dessus désignés et vient aboutir au chemin de la Grande Communication N°3 au Gaboucher, étant de nature à donner satisfaction aux intérêts généraux et faciliterait l'accès à la station de Comborn et recevrait assurément l'approbation de toutes les communes placées dans le périmètre prévu par la loi en la matière.



ORGNAC - SUR - VEZÈRE



Pour ces motifs le Maire Villeneuve invite le Conseil Municipal à émettre un avis favorable à ce que le projet du sus dit chemin soit modifié ainsi qu'il est dit ci-dessus et de prier M. le Préfet d'être l'interprète du CM auprès du Conseil Général pour que ce projet soit adopté et reçoive exécution le plus rapidement possible.

La proposition de M. Sagne faite à la demande de M. le Maire a été mise en délibération.

Laborie, Pitout, Comby, Degoutas ont demandé qu'il soit voté à bulletin secret conformément au paragraphe 5 de la loi du 5.5.1884.

M. le Maire faisant droit à cette demande a fait déposer sur le bureau la boîte destinée au scrutin et a montré qu'elle était complètement vide. Il a invité les conseillers présents à exprimer leur vote sur les bulletins blancs préparés à cet effet. Le mot « pour » en cas d'adoption, le mot « contre » en cas de rejet. Les bulletins ayant été fermés le maire et l'adjoint ayant aussi voté le nombre de bulletins s'en trouve au nombre de 12 égal à celui des votants. Le dépouillement fait par M. le Maire a donné pour l'adoption de la proposition 7 suffrages et pour le rejet 5 suffrages.

En conséquence le Maire Villeneuve a déclaré que la demande faite par M. Sagne, adjoint était adoptée.

Le Maire expose au CM que l'art 36 du budget primitif de l'exercice 1888 s'élève à 992,32 somme affectée au remboursement d'emprunts pour écoles et mobilier scolaire tandis qu'une somme de 1049,22 est indispensable pour assurer annuellement le service de remboursement des dits emprunts à savoir caisse des écoles 489,30 crédit foncier 559,22 soit un total de 1049,22.

Le Maire propose l'ouverture d'un crédit de 50,90 pour assurer les remboursements précités.

Donne lecture au CM d'une lettre du Préfet en date du 23 avril relative à la Fête du Centenaire de 1789 de voter un crédit suffisant pour célébrer dignement cette fête. Le CM vote un crédit de 20 frs.

- Réunion du Conseil Municipal du 28 avril 1889 :

Chemin vicinal du Puymirol à la Rue. Demande de Sagne.

Il expose : entre son champ et le chemin il existe un petit lopin de terre inculte et sans valeur à cause de la grande inclinaison de 50 mètres de long sur 1 à 2 mètres de largeur en moyenne, que ce bout de terrain ne peut être utilisé par lui et que par conséquent il demande au CM l'autorisation de l'ajouter à son champ dont il a certainement fait partie dans le temps.

Le Conseil, vu l'exposé de M. Sagne qu'il reconnaît véridique, lui accorde l'autorisation demandée à la charge de laisser un chemin d'une largeur de 4 mètres au moins en bon état.

Clôture de l'exercice 1888.

Il reste un excédent définitif de 1517,55 à reporter sur 1889. Le compte rendu de M. Guimard Receveur des recettes et dépenses considère que les opérations sont régulières.

Remise du Receveur Municipal.

Vu la circulaire du Ministre de l'Intérieur considérant qu'en raison des obligations imposées au Receveur pour la bonne tenue de sa comptabilité

communale il est équitable que les réunions du Receveur soient augmentées de 1/10ème. Le Conseil vote la dite augmentation.

Création des ressources des chemins vicinaux 1890.

L'emploi sera fixé ultérieurement.

Vote d'un crédit de 30 frs pour Me Vergne.

Le CM vote l'ouverture de ce crédit, montant des honoraires dus à Maître Vergne notaire à Vigeois pour frais de bail et loyer pour l'école de hameau projetée aux Fombiardes.

L'Exposition Universelle.

Sur proposition de M. Le Maire sont nommés pour la visite : Dufour Pierre propriétaire à Masmalet et Besse Louis agriculteur à la Rivière.

Demande de dispense du service militaire comme soutien de famille concernant Pierre Gérodole jeune de la classe 1888. Considérant sur proposition de M. le Maire que le Sieur François Gérodole boulanger demeurant à Orgnac père de Pierre jeune soldat est âgé et infirme, que pour ces motifs il ne peut guère travailler et qu'il a à sa charge neuf enfants en bas âge que pour ses motifs il a besoin de son fils qui le remplace dans le travail de la boulangerie.

Le Conseil émet un avis favorable pour que ce jeune Pierre Gérodole soit dispensé de service militaire comme soutien de famille.

Classement du chemin de Vaynas au chemin de Grande Communication N°3.

M. Boisserie communique au Conseil une liste de souscriptions volontaires faites par les habitants de Vaynas pour l'ouverture du chemin vicinal. Le conseil, face au rejet du projet par la commission départementale, demande de revenir sur sa décision. Considérant les sacrifices faits par les habitants du village et le très mauvais état du chemin il émet un vœu favorable au classement du dit chemin.

Chemin du Puymirol à la Rue.

Plusieurs conseillers municipaux n'ayant pas bien compris la demande de M. Sagne demandent que la décision du 18 avril soit annulée et que le terrain soit vendu à M. Sagne après estimation qui en sera faite par l'agent cantonal en laissant au chemin sa viabilité de 4 mètres.

Elections consulaires.

Sur la proposition du maire Sagne et Dufour élus pour dresser avec lui la liste des élections.

Fête Nationale.

Sur la proposition de M. le Maire le conseil vote l'ouverture d'un crédit de la somme de 10 frs provenant d'une subvention accordée par le Préfet pour contribuer aux frais de la célébration de la Fête Nationale du 14 juillet.

Classement du chemin Rouffignac à la ligne Grande Communication N°3.

M. Comby expose que la commission départementale a ajourné le classement comme vicinal de ce chemin. Les habitants ont cependant fait des sacrifices déjà cités lors de la demande.

Pour cet ensemble de motifs, le CM s'associe à M. Comby pour demander à la commission de revenir sur sa décision, considérant que la commune n'a aucune ressource et qu'il y a urgence compte tenu du très mauvais état du chemin.

Bâtiments communaux.

M. le Maire soumet au CM un projet de police pour l'assurance de l'église et du presbytère. Le CM considérant qu'un crédit suffisant est ouvert au budget 1889 pour assurer le premier paiement d'annuité approuve le dit projet et prie M. le Préfet d'autoriser M. le Maire à passer avec la compagnie d'assurance une police définitive.

Projet d'aliénation d'un talus du chemin rural de la maison Neuve à la Rue.

M. le Maire communique au conseil le procès-verbal comodo et incomodo sur le projet d'aliénation. Le CM après avoir vu le rapport de l'agent Voyer cantonal délibère. Le commissaire enquêteur donne un avis favorable considérant que les réclamations qui sont produites n'ont d'autre but que de porter préjudice à M. Sagne, riverain du talus à aliéner. Les signataires et réclameurs de la position jointe au dossier n'étant pas en bons termes avec M. Sagne, que le terrain n'est d'aucune utilité pour la commune, le CM est d'avis, moins Laborie, que le maire soit autorisé à vendre ce terrain à M. Sagne suivant estimation faite par l'agent Voyer.

Sur la proposition de M. le Maire vote d'un crédit supplémentaire de 8 frs pour le chauffage des classes.

Nominations des répartiteurs en 1890.

Titulaires :

Dufour Pierre – Masmalet

Boisserie Pierre – Vaynas

Savignac – Voutezac

Cessac – Vigeois

Comby - Le Monteil

Malivert - La Rivière

Marty – Vaynas

Suppléants :

Dégoutas - La Chapoulie

Poujol - Le Monteil

Pitout - Le bourg

Gérodole - Le Bourg

Brunie - Troche

Coudert - Puymirol

Lachèze - Vaynas

Cot – Bressouneix  
Thiroux (médecin) – Voutezac

Martin (banque) - Brive  
De Neede - Vigeois

- Réunion du Conseil Municipal de novembre 1890 :

Le Maire conformément à la loi du 18.7.1889 soumet au conseil la liste des jeunes gens de la classe 1889 qui demandent à être renvoyés dans leurs foyers après un an de service militaire à titre de soutien de famille.

Le Conseil après avoir délibéré considérant que les nommés Duteil Jean et Lalardie Jean-Baptiste ne remplissant pas effectivement les devoirs de soutien de famille émet un avis défavorable à leur renvoi dans leurs foyers. Le Maire expose au Conseil qu'il doit présenter au conseil de révision le jeune Gérodole Pierre qui a été renvoyé dans ses foyers. Le CM considérant que la situation du jeune en question n'a pas changé, qu'il remplit toujours effectivement les devoirs de soutien indispensable de famille émet un avis favorable au maintien de dispense qui lui a été attribuée l'année dernière.

Le Maire conformément à la loi du 15.7.1889 soumet au Conseil la liste des jeunes gens de la classe 1888 qui demandent à être dispensés du service militaire au titre de soutien de famille. Le CM après avoir délibéré considérant que la situation du jeune Darlavoix Auguste porté sur la liste est digne d'intérêt. Son père malade depuis longtemps ne peut s'occuper à aucun travail. Sa mère est aussi malade ; la petite propriété que ses parents jouissent est due en grande partie. Ils ont à charge outre le déclarant deux jeunes filles en bas âge. Pour ces motifs le conseil émet un avis favorable au renvoi de ce jeune homme au titre de soutien de famille.

- Réunion du Conseil Municipal de mai 1890 :

Clôture de l'exercice 1889.

Toutes les opérations de 1889 sont déclarées définitivement closes et les crédits annulés. La présente déclaration sera jointe comme pièce justificative au budget supplémentaire de 1890.

Création de ressources pour les chemins vicinaux en 1890.

Le Conseil détermine l'emploi des ressources sur les chemins vicinaux en 1890.

Approbation des comptes du Receveur Municipal en 1889 rendu par le Receveur Guimard, considérant que les opérations sont régulières, le Maire au vu de l'insuffisance des revenus ordinaires propose de voter une imposition extraordinaire.

Entretien des chemins vicinaux d'Orgnac.

Sur proposition du Maire, le CM, considérant que le contingent affecté actuellement à la ligne N°7 est de 300 frs ; cette partie qui est de 2km se

trouve en très mauvais état de viabilité et est peu fréquentée ; demande la réduction du contingent à 150 frs et que la différence soit laissée à l'avenir aux chemins vicinaux. Le CM considère en outre que la lacune qui existait entre le Bourg et La Chapoulie après la réparation effectuée par l'entreprise Cot le chemin est en parfait état. Il demande la réduction du contingent de 380 à 190 frs et que la différence soit ajoutée au contingent des chemins vicinaux.

Fête Nationale. Demande de secours.

Le Maire expose au Conseil qu'une partie de la somme de 20 frs inscrite au budget pour la Fête Nationale est employée cette année à une distribution de pain faite aux indigents. Cette année la somme affectée à cet objet est insuffisante par suite de la présence de nombreuses familles d'ouvriers du chemin de fer sur la commune. Il invite le conseil à se joindre à lui pour prier M. le Préfet d'allouer une somme aussi élevée que possible à la commune pour les frais de la Fête Nationale.

- Réunion du Conseil Municipal d'août 1890 :

Demande Viola. Le Maire communique au Conseil une demande d'envoi de soutien de famille formulée par la jeune Viola de la classe 1888. Le Conseil émet un avis favorable à l'envoi en congé du jeune Viola à titre de soutien de famille.

Nomination des répartiteurs.

D'un commun accord les mêmes qu'en 1890 ont été retenus.

Bureau des bienfaisances d'Orgnac.

La commission du bureau de bienfaisance s'est réunie sous la présidence de M. le Maire.

Présents : Sagne adjoint. Dufour et Pitout

Sur la proposition de M. le maire la commission administrative vote l'ouverture d'un crédit de 335 frs provenant de deux subventions :

L'une en date du 28 janvier s'élèvera à 225 frs.

L'autre en date du 13 février s'élèvera à 110 frs.

Ces subventions sont allouées par M. le Préfet de la Corrèze au bureau de bienfaisance pour secours aux populations des campagnes.

Le maire et la Commission du Bureau de bienfaisance sollicitent de la Commission départementale l'allocation d'un secours aussi élevé que possible en faveur du sieur Jean Dubec demeurant aux Fombiardes. Il est indigent et a à sa charge 7 enfants dont quatre en bas âge, 1, 2, 5 et 7 ans. L'épouse du susnommé étant décédée le 4 mars dernier, il est obligé de faire garder les plus jeunes enfants par des personnes étrangères, les plus grands étant domestiques. Il n'est pas possible au sieur Dubec avec ses

ressources de travail journalier de subvenir aux besoins de sa famille.

- Réunion du Conseil Municipal de mai 1891 :

Clôture de l'exercice 1890. Création de ressources pour les chemins vicinaux en 1892. Le Conseil déterminera plus tard l'emploi des ressources affectées à la vicinalité.

Le maire propose de voter une imposition extraordinaire de 301 frs renouvelable en 1892 au principe des quatre contributions directes.

Sur la proposition de M. Boisserie le chemin de Vaynas étant classé vicinal et en très mauvais état, il est émis le vœu qu'il soit accordé par la Commission départementale une subvention la plus importante que possible pour contribuer à son amélioration.

- Réunion du Conseil Municipal d'août 1891 :

Exemption de la taxe militaire pour cause d'indigence. Le CM après avoir délibéré décide que Simon Jean demeurant à Comborn et Mergnat Gabriel demeurant à Rouffignac doivent être exemptés de la taxe militaire comme notoirement indigents.

Elections consulaires : Sagne adjoint et Dufour pour dresser avec le maire la liste des électeurs consulaires.

- Réunion du Conseil Municipal de novembre 1891 :

Le Conseil affecte les ressources aux chemins vicinaux.

Prélèvement pour achats d'outils et salaires des piqueurs.

Indemnités pour recensement.

Le Conseil vote l'ouverture de la somme de 36.55 francs pour frais relatifs à l'impression du recensement en 1891.

Entretien d'une partie du chemin N°9 sur proposition du maire. Le CM émet le vœu que le contingent affecté aux chemins 7 et 9 soit employé en 1892 sur la partie du chemin de Grande Communication N°3 en priorité entre le Bourg et le Bois de Bourzat qui est en mauvais état.

#### Asile Gobert

Le maire communique au CM une demande du sieur Etienne Laborie cultivateur âgé de soixante-dix-huit ans demeurant au Bourg d'Orgnac, en vue de son admission à l'Asile considérant que le nommé se trouve dans le plus complet dénuement, qu'il ne peut, vu son grand âge, gagner assez pour se nourrir, qu'il est seul et n'a aucune ressource.

Le CM émet le vœu que le sieur Laborie soit admis le plus tôt possible à l'Asile Gobert.

Bureau de bienfaisance. Achat de rente 300 - 400 frs. Le Conseil émet un

avis favorable.

- Réunion du Conseil Municipal de février 1892 :

Sur la proposition du maire, le Conseil émet un avis favorable à ce que les foires qui se tiennent à Voutezac le 28 de chaque mois sauf du mois de juillet, soient transférées au 12 des mêmes mois conformément à la délibération de la dite Commune.

- Réunion du Conseil Municipal du 18 février 1892 :

Conformément à l'art 22 de la loi du 15.7.1889, le maire Villeneuve invite le CM à faire connaître son avis sur le point de savoir si les jeunes gens inscrits sur les listes des soutiens de famille de la Commune remplissent toujours les conditions de soutien de famille indispensable.

Le CM après avoir délibéré considérant que :

- Gérodole Pierre est toujours dans la même situation, ses parents ayant toujours les mêmes infirmités et les mêmes charges.
- Darlavoix Auguste de la même classe se trouve, par suite du décès de son père, l'unique soutien indispensable de sa mère et de ses deux jeunes sœurs.

Emet un avis favorable au maintien de la dispense accordée.

Élections de deux délégués pour la Commission d'administration.

Bulletins dans l'urne : 12

Ont obtenu 12 voix : Sagne Jean et Dufour Pierre, proclamés délégués.

Observations - réclamations : Néant.

Vote d'un crédit de 25 frs pour indigents.

Le Conseil sur la proposition du maire vote le crédit de 25 frs pour la Commission d'administration du Bureau de Bienfaisance.

Vote de l'ouverture d'un crédit de 12 frs pour achat de mobilier scolaire provenant d'une allocation de la Commission départementale du 12.2.1892 pour achat de mobilier scolaire.

- Réunion du Conseil Municipal de mai 1892 :

Clôture de l'exercice 1891. Bureau de Bienfaisance.

Les recettes 1891 évaluées à 914,07 francs ont dû s'élever, d'après les titres définitifs, à 387,38 francs. Dépenses créditées au budget 1891 : total 804 francs. Crédits restés sans emploi : 61 francs.

L'an mil huit cent quatre-vingt-douze le 15 du mois de mai à 9 heures du matin heure légale les membres du CM d'Orgnac proclamés élus par Bureau électoral à la suite des opérations du 1<sup>er</sup> et 8 mai courant se sont

réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire conformément aux articles 48 et 77 de la loi du 5.5.1884. Etaient présents Villeneuve Martial, Dufour Pierre, Boisserie Pierre, Malivert Martin, Coudert Gabriel, Cot Leonard, Sagne Jean, Pitout Leonard, Degoutas Joseph, Comby François, Duteil Jean, Laborie Bernard. La séance est ouverte sous la présidence de Villeneuve Martial, maire qui après l'appel nominal a donné lecture des résultats sur les procès-verbaux et déclaré installés Villeneuve, Dufour, Boisserie, Malivert, Coudert, Cot, Sagne, Pitout, Dégoutas, Comby, Laborie. Laborie le plus âgé des membres du Conseil a pris ensuite la présidence. Le Conseil choisit Sagne secrétaire.

Election du maire. Le président après avoir donné lecture des articles 76, 77 et 50 de la loi du 5.5.1884 a invité le Conseil a procédé au scrutin secret et à la majorité des suffrages à l'élection du Maire. Chaque conseiller à l'appel de son nom a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Election du Maire

Bulletins dans l'urne : 12

Majorité absolue : 7

Obtenu Villeneuve : 12 voix

Villeneuve Martial ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et immédiatement installé.

Election de l'Adjoint

Bulletins dans l'urne : 12

Majorité absolue : 7

Obtenu Sagne : 12 voix

Sagne est installé Adjoint.

Observations et réclamations : néant

Vicinal. Création de ressources pour l'année 1893.

Insuffisance de ressources ordinaires.

Le Maire propose au CM de voter une imposition extraordinaire de 293 frs renouvelable en 1893.

Amélioration de chemin rural. Demande de secours.

Sur proposition de M. le Maire la commune considérant qu'une souscription volontaire valable pour travaux faite par les habitants du village de Vaynas a été jointe à la délibération relative au chemin de Vaynas à la ligne N°3 classement en vicinal émet le vœu considérant que compte tenu des sacrifices faits qu'il soit accordé par la commission

départementale un secours aussi élevé que possible pour l'amélioration de ce chemin.

Le chemin de Grande Communication N°7 et d'intérêt commun N°19 étant en très bon état, le CM émet le vœu que la somme de 1550 frs allouée à ces deux catégories de chemin soit ainsi répartie :

- à chemin de Grande Communication N°3 : 1030 frs,
- N° 7 : 200 frs,
- N°9 entre le Bourg et le Bois de Bourzat : 210 frs
- et chemin d'intérêt commun : 110 frs au lieu de 320 frs.

Le Maire expose au CM le mauvais état impraticable du chemin de la Courtine et de Bressouneix pour accéder à la Grande Communication N°3 les habitants ne peuvent que communiquer difficilement pour les marchés d'Objat et la gare de Comborn et demande son classement au rang de chemin vicinal compte tenu des souscriptions faites par les habitants et l'engagement de céder les terrains nécessaires à l'assiette du chemin.

- Réunion du Conseil Municipal du 24 juillet 1892 :

Le Maire expose à la demande du CM de Pompadour concernant douze nouvelles foires qui se tiendraient le 28 de chaque mois. Le CM après délibération émet un avis défavorable ; trop de foires représentant une perte de temps considérable pour les agriculteurs.

Chemin de Rouffignac. Demande de classement.

M. Comby communique au CM une liste de souscriptions volontaires faites par les habitants de Rouffignac valable pour 4 ans pour l'ouverture du chemin à la ligne N°3 de Grande Communication et l'engagement de céder gratuitement les terrains nécessaires et fourniture gratuite de pierres et demande au CM de s'associer à lui pour renouveler la demande de classement vicinal compte tenu des efforts des habitants.

- Réunion du Conseil Municipal d'août 1892 :

Classement du chemin de Bressouneix et la Courtine.

Le projet de classement affiché en mairie pendant 15 jours n'a fait l'objet d'aucune réclamation.

Le CM est d'avis qu'il y a lieu de classer ce chemin vicinal avec une largeur de 4 mètres et qu'il soit consacré à sa construction et son entretien les ressources disponibles.

Election consulaires. Le CM désigne Sagne et Dufour pour dresser la liste des électeurs consulaires de concert avec le Maire. Sur la proposition du Maire vote d'un crédit de 13,50 frs pour l'acquisition de deux ouvrages administratifs :

Formation du maire et des conseillers municipaux : 10 frs

Le manuel formulaire des officiers d'Etat Civil : 3,50 frs

Vote d'un crédit de 40 frs provenant d'une allocation départementale pour aider les communes dans les dépenses de réparation du chemin vicinal 4. Emprunt de la somme de 4000 frs à la caisse des chemins vicinaux. Le Maire expose qu'il importe d'assurer au moyen d'emprunt la création de ressources pour l'acquisition des terrains nécessaires à l'ouverture du chemin de Grande Communication N°9 entre le pont de Comborn et N°3. Il met à cet effet sous les yeux de l'ensemble l'état estimatif des parcelles à acquérir dressé par l'Agent Voyer cantonal. Le CM après en avoir délibéré : il y a lieu d'autoriser la Commune à emprunter directement à la caisse des chemins vicinaux une somme de 4000 frs remboursable en vingt ans à partir de 1893 pour l'acquisition y compris le paiement des frais de toute nature de terrains situés sur la Commune d'Orgnac nécessaires pour l'ouverture du chemin grande Communication N°9.

A s'imposer pendant vingt ans extraordinairement à partir de 1893 au principal des 4 contributions directes à une somme de deux cent trente frs pour le dit produit affecté en remboursement du dit emprunt.

Autorise le maire d'Orgnac Villeneuve Martial à traiter avec la Caisse des chemins vicinaux pour la réalisation de cet emprunt. Tout délibéré et signé.

- Réunion du Conseil Municipal de novembre 1892 :

Présents Villeneuve maire, Sagne adjoint et les conseillers municipaux. Sur la proposition du maire, le Conseil émet un avis favorable à l'envoi en congé de Dumas Léonard comme soutien de famille.

Toiture de la maison d'école.

Sur la proposition du maire, le CM vote l'ouverture d'un crédit de la somme de 23 frs nécessaire pour la réparation de la toiture de l'école endommagée par la grêle.

Le conseil après délibération nomme Dufour Pierre, Comby François et Degoutas Leonard à la commission des listes électorales.

Crédit Foncier. Emprunt contracté en 1887. La réduction à 4,15 de l'intérêt de l'emprunt contracté par la Commune d'Orgnac. La commune renonce à n'effectuer aucun remboursement anticipé pendant un délai de 10 ans à compter de 1893.

Affectation des ressources applicables aux travaux des chemins vicinaux en 1893 d'après la Circulaire de M. Le Préfet, aux chemins du Glandier au Bois de Bourzat, de Masmalet, de la Rivière, de Vaynas, de Pujol, de la Courtine pour un montant de 595,84 frs.

- Réunion du Conseil Municipal du 24 novembre 1892 :

Le Maire propose de nommer les répartiteurs pour l'année 1893. Les mêmes que précédemment tous retenus.

Bureau de bienfaisance. Délibération de la commission administrative. Le Maire propose à la commission de voter l'ouverture d'un crédit d'un montant de 80 frs provenant d'une allocation du Ministre de l'Intérieur.

- Réunion du Conseil Municipal du 24 février 1893 :

Création d'une foire à Vigeois qui se tiendrait le 8 février. Le CM est favorable à la création de cette foire annuelle suivant une délibération du CM de Vigeois.

Rectification du chemin de la Grande Communication N°3.

Le maire expose que la route N°3 de Terrasson à Eymoutiers dans sa partie comprise entre le bourg de Voutezac et chez Jean Dapou repose sur un terrain argileux tellement mouvant depuis longtemps qu'il nécessite d'y faire chaque année des réparations fort coûteuses et que tous les essais d'assainissement tentés jusqu'à ce jour sont restés sans résultats appréciables si bien que périodiquement cette partie de route devient à peu près impraticable et représente pour les voyageurs de graves dangers. Le CM ouïe l'exposé de M. le Maire considérant que la Commune par ses fréquentes relations avec Objat a le plus grand intérêt à l'amélioration du chemin N°3 émet le vœu qu'il soit fait des études tendant à la rectification du dit chemin dans la partie comprise entre le bourg de Voutezac et chez Jean Dapou.

Soutien de famille.

Le CM émet un avis favorable au renvoi dans ses foyers après un an de service militaire du jeune Valette Jean à titre de soutien de famille. Ses parents sont âgés et malades, la sœur du réclamant est veuve avec 3 enfants en bas âge.

- Réunion du Conseil Municipal de mai 1893 :

Avis favorable du CM d'Ornac à la création de 12 foires à Estivaux le 1er de chaque mois conformément au vœu du CM d'Estivaux. Insuffisance de ressources ordinaires : le maire propose de voter une imposition extraordinaire de 295,40 renouvelable en 1894. Le Conseil prend en considération l'exposé du maire et vote l'imposition du chemin communal N°19.

Vu le rapport de l'Agent Voyer Cantonal et le procès-verbal d'enquête sauf Pitout, Dégoutas, Comby et Laborie qui sont en faveur de la direction N°1 par la vallée de la Loyre le CM considérant que la direction N°3 par les

villages de l'Escure, du Puy, La grange et le Bois de Bourzat donne satisfaction aux intérêts généraux et facilite l'accès à la station de Comborn et aux marchés d'Objat à la majorité de sept voix pour contre quatre contre émet le vœu que cette direction soit adoptée définitivement et que le projet reçoive exécution le plus tôt possible.

- Réunion du Conseil Municipal de septembre 1893 :

Sur proposition de M. le Maire le CM émet le vœu que la station qui dessert Estivaux porte le nom d'Orgnac. Sur la proposition de M. le Maire le CM vote l'ouverture d'un crédit de 20 frs provenant d'une subvention allouée par la commission départementale pour l'achat de livres destinés à la bibliothèque scolaire.

- Réunion Extraordinaire du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> novembre 1893 :

Présents Villeneuve Martial Maire, Sagne Jean Adjoint, les conseillers Dufour, Boisserie, Coudert, Cot, Duteil, Laborie. Absents : Malivert, Pitout, Degoutas et Comby.

Le Maire Villeneuve Martial communique une lettre de M. le Préfet en date du 27.9.1893 relative au projet de création d'une école de hameau mixte aux Fombiardes. Le Conseil après en avoir délibéré émet le vœu qu'une suite favorable soit donnée à la création de l'école dont il s'agit.

Vote de l'ouverture d'un crédit de 50 frs provenant d'une subvention allouée à la Commune pour aider à la réparation du chemin N°6.

Affectation des ressources aux chemins vicinaux :

N° 1 Le Glandier au Bois de Bourzat	50
N° 2 De Masmalet au Bois de Bourzat	30
N° 3 Du Bourg à la Rivière	230
N° 4 De Vaynas à la ligne 3	66,49
N° 5 De la Courtine à la ligne 3	80
N° 6 De Rouffignac à la ligne 3	70

---

626,49

Sur les ressources seront prélevés 111 frs pour dépenses diverses.

Révision de la liste électorale en 1894.

Dufour, Comby et Glouton chargés de la révision de la liste électorale.

Nomination des répartiteurs en 1894.

Les répartiteurs de l'année précédente sont maintenus.

Vote de l'ouverture d'un crédit de la somme de 50 frs provenant d'une

subvention accordée à la Commune par la Commission départementale pour le chemin vicinal N°7.

- Réunion du Conseil Municipal de novembre 1893 :  
Chemin de Grande Communication N°9.

Sur la proposition du maire Villeneuve considérant que l'avant-projet du chemin de Grande Communication N°9 entre Comborn et la ligne N°3 Terrasson - Eymoutiers a été dressé depuis longtemps, que la construction de cette section desservant la gare d'Estivaux est urgente, que la Commune a voté la somme nécessaire pour l'acquisition des terrains émet le vœu que le service vicinal fasse le nécessaire pour que le dossier complet soit présenté au Conseil Général afin que le tracé soit approuvé définitivement.

Chemin de la Grande Communication N°9.

Sur la proposition de M. le Maire, le Conseil considérant que l'avant-projet du chemin N° 9 entre Comborn et la ligne N°3 près du village de Roussely et dressé par le service vicinal, ce chemin au lieu d'aboutir au Péage rejoint la ligne N°3 près de Roussely, qu'il y a tout intérêt pour le département et pour la Commune que le Bourg soit relié à la section Roussely Comborn par le chemin vicinal N°3. Par la suite il est inutile de construire un autre chemin qui n'aurait d'autre avantage que de diminuer le parcours du dit chemin d'une centaine de mètres. Le CM émet le vœu qu'à partir de sa jonction avec la ligne N°3 le chemin de Grande Communication N°9 rejoigne près du Bois de Bourzat le chemin vicinal N°3 et suive jusqu'au Bourg d'Orgnac en se dirigeant vers la Peyrade.

Réparation du chemin vicinal N°7.

Après multiples demandes, le mauvais état du chemin, les nombreux et divers sacrifices des habitants de Rouffignac, la Commission départementale accorde une subvention de 50 frs pour le Chemin N°7.

Réparation du chemin N°4.

Nouvelle demande de secours auprès de la Commission départementale compte tenu du très mauvais état de ce chemin de Vaynas.

Soutien de famille

Le Conseil après avoir délibéré, émet un avis très favorable au renvoi dans ses foyers après avoir accompli un an de service militaire, le jeune Renaudie Firmin de la classe 1893 pour les motifs suivants : le frère aîné n'a pas profité de sa dispense, il n'habite pas avec ses parents et ne peut leur venir en aide. Ils ont neuf enfants et ont besoin de l'aide du réclamant.

Le Conseil après avoir délibéré émet un avis favorable au renvoi ultérieur en congé après un an de présence sous les drapeaux de Dubec Guillaume

de la classe 1893 pour les motifs suivants : le frère aîné n'a pas profité de la dispense, n'habite pas avec ses parents qui ont neuf enfants et n'ont aucune ressource. Le père a besoin du réclamant pour exercer avec lui la profession de scieur de long et subvenir aux besoins de sa famille.

Le Conseil après avoir délibéré émet un avis très favorable au renvoi en congé après un an de présence sous les drapeaux de Christaufour Henri de la classe 1893 pour les motifs suivants : le réclamant a deux frères infirmes qui ont besoin de lui.

- Réunion du Conseil Municipal de mars 1894 :

M. le Maire expose qu'il a été alloué à la commune d'Orgnac une subvention de 192,97 frs pour venir en aide aux cultivateurs éprouvés par la sécheresse. Les cultivateurs ayant déjà obtenu propriétaires fermiers et métayers pour cet objet une réduction d'impôts il propose de demander le versement de la dite somme de 192,97 frs à la caisse du bureau de bienfaisance pour secourir les cultivateurs nécessiteux lorsque l'occasion s'en présentera.

Sur la proposition de M. le Maire le CM vote l'ouverture du crédit de 192,97 frs pour venir en aide aux cultivateurs victimes de la sécheresse.

Projet de classement du chemin vicinal ordinaire de la Grange à la ligne N°3 desservant au passage les villages de la Garenne, Puymirol, Le Poujol, la Rue qui est impraticable pour communiquer avec Vigeois.

Le Conseil demande le classement en chemin vicinal.

Clôture de l'exercice 1893.

Présents Villeneuve Martial maire et le CM.

Les recettes de l'année 1893 évaluées pour le budget à :	6990
Ont dû s'élever d'après les titres définitifs à :	4487,07
De laquelle il convient de déduire :	47,12
Recette fixée à :	4439,95
Dépenses créditées au budget 1892 :	4937,79
De cette somme il faut déduire :	890,79
Dépenses définitives à fixer à :	4047
Excédent définitif :	391,95

Bureau des bienfaisances exercice 1893 :

Recettes :	23,40
Dépenses :	86

Déductions crédits sans emploi :	50,60
Excédents de dépenses :	10

Service vicinal :

Création de ressources pour 1895.

Imposition de la commune

Trois journées de prestations :	2100
Cinq centimes spéciaux ordinaires :	239,69
Sur cette somme seront prélevé - total :	2339,69
Frais généraux du personnel :	129
Chemin Grande Commune 3 et 7 :	1230
Chemin d'intérêt commun :	330
Chemins vicinaux ordinaires :	660,67
Insuffisance de recettes ordinaires - total :	2339,67

Les recettes ordinaires étant insuffisantes le maire propose de voter une imposition extraordinaire de 305 frs renouvelable en 1895. Le CM vote cette imposition au principal des quatre contributions qui représentent 4 centimes additionnels.

- Réunion du Conseil Municipal du 19 juin 1894 :

Présents Villeneuve Martial maire et le CM.

Soutien de famille Solomagne Baptiste.

Le conseil après avoir délibéré donne un avis favorable au renvoi ultérieur dans ses foyers après un an de présence sous les drapeaux pour les motifs suivants : la mère du déclarant âgée et malade a besoin de son fils Baptiste exerçant la profession de cabaretière elle ne peut vu l'importance de son débit subvenir à ses besoins et à ceux de sa fille plus jeune. Ses enfants plus âgés sont mariés, éloignés d'elle et sans fortune ils ne peuvent lui venir en aide.

- Réunion Extraordinaire du Conseil Municipal du 29 juin 1894 :

Présents : Villeneuve Martial et le CM.

Le maire expose au Conseil que le projet du Pont de Comborn est inscrit au programme de 1895 et il invite le Conseil à délibérer au sujet de l'acquisition des terrains nécessaires à la construction.

Le Conseil après avoir délibéré concluant à l'utilité du pont de Comborn et l'urgence de sa construction décide que l'acquisition des terrains nécessaires pour la construction du dit pont et de ses abords à la charge de la commune d'Orgnac et qu'un crédit nécessaire de la somme pour cette acquisition imputable sur les fonds disponibles en caisse sera ouvert sitôt

que le montant en sera connu.  
Fait délibéré et signé.



Le CM d'Allasac demande l'autorisation de la création de nouvelles foires.

Le CM d'Orgnac après avoir délibéré, considère que le trop grand nombre de foires occasionne une perte de temps considérable pour les agriculteurs, émet un avis défavorable.

- Réunion Extraordinaire du Conseil Municipal du 08 juillet 1894 : Villeneuve maire et les Conseillers.  
Après avoir délibéré sur la demande concernant l'admission dans un asile d'aliénés de Mazubert Léonard gendre de Sagne demeurant à la Maison Neuve, Commune d'Orgnac, considérant que les charges de sa famille, est d'avis que la part contributive des frais à la famille à sa charge soit fixée au quart de la dépense totale soit 91,25 frs, celle de la Commune aux 16/100 de 365 frs - 91,25 soit 43,80. Le Conseil vote l'ouverture d'un crédit de 43 frs pour faire face à la dépense ci-dessus désignée.  
Tout délibéré et signé.

- Réunion Extraordinaire du Conseil Municipal d'août 1894 :

Présents : Villeneuve Martial maire et le CM.

Sur la proposition de M. le maire, le CM, considérant que le sieur Mayre Pierre demeurant à Orgnac se trouve dans le plus grand dénuement qu'il ne peut vu son âge guère travailler, qu'il est seul sans aucune ressource, émet le vœu que le sus nommé soit admis le plus tôt possible à l'Asile Charles Gobert.

- Réunion du Conseil Municipal de septembre 1894 :

Présents : Villeneuve maire et le CM. Assistance médicale gratuite. Le maire donne connaissance au Conseil de la circulaire de M. le Préfet en date du 22.7 courant relative à l'organisation de l'assistance médicale gratuite et au provisionnement de ce service.

Dépenses approximatives :	293,50
Ressources communales :	0
Déficit :	293,50

Pour couvrir ce déficit la Commission est tenue de recourir à l'imposition extraordinaire mais que par application de l'art. 27 de la loi la part contributive est limitée à 36% soit 88,05 frs.

Le surplus doit être fourni par le département soit 205,45. Le maire fait ensuite connaître que la dépense ci-dessus a un caractère obligatoire.

Le Conseil adopte la proposition ci-dessus et vote une imposition extraordinaire de 88,05 frs renouvelable en 1895 au principal des 4 contributions.

- Réunion du Conseil Municipal du 15 novembre 1894 :

Présents : Villeneuve Martial maire et le Conseil Municipal.

Affectation des ressources applicables aux travaux des chemins vicinaux ordinaires en 1895.

**Le maire VILLENEUVE Martial**  
**Décédé subitement le 10 Février 1895**

- Réunion du Conseil Municipal de février 1895 :

Réunion du Conseil municipal sous la présidence de SAGNE adjoint.  
Etaient présents les conseillers municipaux : Dufour, Boisserie, Coudert, Cot, Pitout, Comby, Duteil.

Absents : Laborie, Malivert décédé.

Le Conseil après avoir délibéré émet un avis favorable au maintien de la dispense accordée au jeune Renaudie Firmin classe 1893 N° 69 du tirage qui réunit toujours les conditions de soutien de famille.

Le conseil après avoir délibéré émet l'avis très favorable au renvoi ultérieur en congé du jeune Masmalet Henri de la classe 1894 N° de tirage 44, pour les motifs suivants : les parents de ce jeune homme ont à leur charge 6 enfants dont 3 en bas âge. Ils sont indigents et paient un loyer de maison et ont pour ces raison besoin de leur fils.

Le conseil après avoir délibéré émet un avis très favorable au renvoi ultérieur en congé du jeune Chareille Jean Batiste de la classe 1894 N° de tirage 64, pour les motifs suivants le père de ce jeune homme est âgé, sourd et infirme de la main gauche, son frère et sa sœur plus âgés que lui n'habitent pas avec le père, ont des charges et ne peuvent leur venir en aide.

- Réunion Extraordinaire du Conseil Municipal d'avril 1895 :

Procès-verbal de l'installation de 2 membres du Conseil Municipal et élection du Maire.

Le Conseil Municipal se réunit sur la convocation de M. Sagne adjoint faisant fonction de Maire suite au décès de Villeneuve Martial décédé le 10.2.1895.

Etaient présents : Dufour, Boisserie, Cot, Coudert, Sagne, Pitout, Comby, Duteil, Laborie, Villeneuve, Pichon. Etaient absent : Degoutas.

La séance est ouverte sous la présidence de Sagne adjoint.

D'après les résultats constatés aux procès-verbaux des élections a déclaré installés : Villeneuve Elie, Pichon Léonard dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Laborie, après avoir donné lecture de la loi a proposé au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection du Maire.

Chaque conseiller à l'appel de son nom a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

	1 <sup>er</sup> tour	2 <sup>ème</sup> tour
Nombre de bulletins dans l'urne :	11	11
Bulletins blanc :	0	0
Villeneuve :	5	6
Dufour :	5	5
Coudert :	1	0

Villeneuve Elie 6 voix, ayant obtenu la majorité absolue est élu et installé immédiatement.

Observation et réclamation : néant

- Réunion du Conseil Municipal de mai 1896 :

Réunion du CM sous la présidence de Villeneuve Elie maire et Sagne Adjoint.

Le CM Dufour, Boisserie, Coudert, Pitout, Laborie, Comby, Duteil, Pichon. Degoutas absent.

Elections municipales du 3 et 10 mai 1896.

Sont élus dans l'ordre des voix exprimées :

Pierre Dufour de Masmalet  
 Elie Villeneuve de Monteil  
 Gabriel Coudert de Puymirol  
 Pierre Boisserie de Roussely  
 Léon Cot de Bressouneix  
 Jean Cessac de Mialet

Jean Crouzevialle de la Chapoulie  
Léonard Pichon de La Rivière  
Jean Sagne de la Maison Neuve  
François Marty des Fombiardes  
François Comby de Rouffignac  
Léonard Pitout du Bourg d'Orgnac

Le conseil se réunit le 12 mai et élit :

Maire Jean Sagne 6 voix sur 12 au 3<sup>ème</sup> tour, élu au bénéfice de l'âge.

Adjoint Léon Cot 6 voix sur 12 au 3<sup>ème</sup> tour, élu au bénéfice de l'âge.

Léon Cot sera maire d'Orgnac jusqu'à son décès le 7 avril 1913. Il sera alors remplacé par Pierre Dufour de Masmalet.

## **Analyse d'activités**

Cette période qui peut nous sembler si lointaine est assez proche.  
Jeanne Calment née en 1875, 20 ans en 1895, aurait pu en 1987 lorsqu'elle est décédée à 122 ans nous causer de ce passé et de toutes les belles choses et les plus monstrueuses qu'elle avait connues au cours de sa longue vie.  
Reconnaissons en elle l'exception mais si peu avant 2000 certains centenaires bien conscients auraient pu aussi nous « conter ».  
Ce laps de temps ne correspond jamais qu'à une bonne génération mais combien de bouleversements en tous genres

La source de ce recueil représente 220 pages d'archives. J'ai tenté d'en extraire une synthèse la plus objective que possible pour que le lecteur prenne bien conscience de l'action menée au cours de ces quinze années. On y retrouve la mise en place des écoles, de certaines routes qui n'existaient pas et des ponts également, particulièrement celui de Comborn, pour accéder à la gare d'Estivaux. On s'y rendait avec les attelages pour s'approvisionner en chaux, engrais et autres denrées, point de départ aussi de wagons de fruits, de paille et d'énormes quantités de bois pelé destinés aux papeteries, gare aussi où les trains s'arrêtaient pour prendre ou déposer les voyageurs. C'était il n'y a pas très longtemps. A ce jour, fini les trains ne s'arrêtent plus. La gare est rasée... Souvenirs pour ceux qui l'ont beaucoup fréquentée. Même plus fréquentée par les élèves, l'école d'Ornac est encore bien là, debout et fière. Notre école !

Je n'ai pas incéré tous les chiffres cités dans les archives, seulement quelques-uns, afin d'éclairer. J'ai laissé de côté aussi les règles écrites de présentation des réunions. A raison de 7 ou 8 réunions annuelles, soit 80 ou 100 pour la période de 15 ans, nos anciens ont bien mérité ; avec beaucoup de temps supplémentaire naturellement pour les maires et adjoints. J'ai pu noter aussi au cours du déroulement des réunions, à travers les citations de présence, l'assiduité particulière de quelques illettrés ; on peut en comprendre le motif d'autant que cela ne leur enlevait certainement rien à l'opportunité de leur jugement ni de leur intelligence. Cette perspective

d'école était sans doute stimulante.

Au vu d'archives municipales antérieures, j'ai pu constater que Pierre Villeneuve, père de Martial Villeneuve, était également conseiller municipal en 1861 et Jean Villeneuve, grand père de Martial, l'était en 1846. Ils ne savaient pas signer.

Réflexion concernant les conseillers municipaux : ne pas savoir signer ne veut pas dire qu'ils ne savaient peut être pas lire, étant donné que suite à période antérieure à 1879 les enfants avaient la possibilité d'apprendre soit simplement à lire ou à lire et écrire selon participation financière.

Réflexions après connaissance des activités municipales de l'époque.

Je me pencherai seulement en résumé sur l'essentiel.

C'était le début de la construction de la voie ferrée chemin de fer Limoges Brive avec déjà la question : comment profiter de ce mode de transport ?

Pour Orgnac les gares programmées de Vigeois et Allasac étaient éloignées.

Demande judicieuse de la commune d'Orgnac et d'Estivaux situées face à face pour la création d'une gare au réseau ferré. Proposition de la municipalité d'Orgnac : le gué de Vaynas bien placé à partir d'un axe Pompadour Perpezac Le Noir et Tulle ville administrative. Ce gué était le moyen d'accès bien utilisé à l'époque pour communiquer avec Estivaux et Perpezac le Noir. Plus court et plus facile d'accès l'altitude étant nettement plus élevée que Comborn donc côtes moins longues et moins raides pour accéder à la route départementale Vigeois Objat.

Refus. Pourquoi Comborn a-t-il été choisi?

Je n'ai pas de réponse, peut être une intervention émanant des propriétaires du château de Comborn. Simple supposition.

L'accès à Estivaux par Comborn se faisait grâce à un chemin rural et la communication était assez problématique. Un chemin descendait du château et ensuite la traversée en bac au-dessus de la digue du moulin fonctionnait assez mal. La concession d'un pont en bois traversant la Vézère et prenant appui sur un énorme rocher visible encore au centre de la rivière sous la digue face au sentier qui se dirige vers le bourg d'Estivaux (ancien chemin) avait permis de résoudre le problème. Ce pont fut fabriqué par deux artisans des deux communes avec pour eux le bénéfice des péages.

La municipalité s'était trouvée pendant toutes ces années confrontée à un problème récurrent concernant l'état défectueux permanent des chemins très difficiles à entretenir avec peu de moyen (chemin de terre peu empierré). Néanmoins, à ce jour, on retrouve sous forme de sentiers pédestres, certains des chemins ruraux d'époque. Les autres avaient, au prix de constantes et multiples demandes auprès des administrations de tutelle, obtenu leur classement en vicinaux et des modifications de tracés,

largeurs portées à 4 mètres et pu bénéficier de quelques subventions de l'Etat avec des obligations d'emprunt. La part contributive de la Commune restait cependant très pénible à supporter.

Des modifications intérieures avaient permis la réalisation de l'axe Freygemouche - Le Glandier permettant l'accès pour de nombreux villages à la route Objat-Vigeois. Elles ont également permis de réaliser l'ouverture de la route via La Peyrade en remplacement du chemin du Bourg au moulin derrière le cimetière. Compte tenu de la position déterminée de la gare d'Estivaux achats de terrains et construction de la route d'accès au pont de Comborn ont été réalisés en remplacement du chemin rural que l'on peut emprunter ce jour en sentier pédestre. A partir de 1895 on peut considérer que l'assiette des routes actuelles de la Commune correspond pour l'essentiel aux implantations d'époque avec bien d'autres chaussées et virages rectifiés. Leur stabilité ne s'est vraiment qu'affirmée après la libération et avec les goudronnages. J'ai en mémoire tout grand gamin d'avoir cassé les cailloux à la massette en fournissant les prestations en nature sur la route du Monteil à Teillet avec les petites lunettes à protection toile métallique.

Beaucoup d'efforts ont été conjugués pour arriver à partir du désir de construire cette école laïque d'Orgnac et sa mairie afin de la conduire à sa finition avec bien entendu la réalisation du projet, décisions, choix, emplacements, plans, financements et nombreux problèmes inhérents à des difficultés variées. Respect normal de contraintes et d'aménagements aux normes. Les capacités de construction n'avaient pas d'équivalence avec celles d'aujourd'hui mais on rencontrait un peu les mêmes problèmes : devis, appels de marchés, contrats, surveillance de la qualité des travaux, plus-values, imprévus, contentieux et j'en passe et parallèlement capacités de remboursement des financements.

Le but s'est trouvé atteint en cours de période avec la réalisation du projet et la mise en place de l'école des Fombiarden avec réalisation d'achats des lieux.

A noter malgré de faibles ressources la propension à l'enrichissement de la bibliothèque afin d'intéresser le plus grand nombre de lecteurs et aider au savoir.

Effort notable également en mobilier scolaire.

Bureau de bienfaisance. Découvertes d'activités sociales et médicales gratuites avec de nombreuses interventions face à la misère et d'autres détails qui ont toujours contribué aux bonnes relations humaines.

A noter qu'une contribution avait été demandée à la Commune en vue de la réparation de la route entre Voutezac et chez Jean Dapou. J'ai toujours vu cette portion instable.



# **Annexes**